

PROCES-VERBAL DE LA REUNION OFFICIELLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEGRE-EN-ANJOU-BLEU DU JEUDI 21 JANVIER 2021 A 20 HEURES 30

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Segré-en-Anjou Bleu se sont réunis au Parc des Expositions situé sur la commune de Ste-Gemmes d'Andigné sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le quinze janvier deux-mil-vingt-et-un par Madame le Maire et sous sa présidence.

Etaient présents :

Mme COQUEREAU Geneviève, M GRIMAUD Gilles, Mme BOURDAIS Marie-Paule, M ANNONIER Claude, Mme CHAUVEAU Carine, M GALON Joseph, Mme MOULLIERE Sandrine, M LARDEUX Dominique, Mme ROMANN Colette, M CHAUVEAU Olivier, Mme THIERRY Irène, M BOUVET Jean-Olivier, M GASTINEAU Christophe, M BOULTOUREAU Hubert, M GRANIER Jean-Claude, M HEULIN Pierre-Marie, M ROCHEPEAU Pierre, M PELLUAU Dominique, M BROSSIER Daniel, M BELIER Denis, Mme MARSAIS Thérèse, M CHERE Nicolas, M CHAUVIN Bruno, M LEFORT André, Mme TROTTIER Marie-Annick, Mme LARDEUX Marie-Agnès, Mme BRUAND Martine, M RETIER Daniel, Mme GROSBOIS Marie-Bernadette, M PERROIS Christian, Mme CERISIER Isabelle, M RONCIN Joël, Mme JOLLANT Chantal, M PORCHER Jean-Luc, Mme DOUET Marie-Andrée, M BESNIER Loïc, M FREMY Didier, M GUINEHEUX Christophe, M BESNIER Michel, Mme TERRIEN Marie-Line, M GAULTIER Jean-Noël, Mme ROISNET Valérie, Mme ABELARD Isabelle, Mme DODIER Maïté, M FOLLIARD Loïc, M BIANG NZIE Patrick, M ROULLEAU Sébastien, Mme VIGNAIS Magali, Mme GROSBOIS Mélanie, Mme JACOB Emilie, Mme RUAU Manuela, Mme BOULTOUREAU Magali, Mme BOIVIN Aurélie, M RAYE VILLERME Laura, M CARTILLIER Michel, M MECHINEAU Christian, Mme DE BOURNET Anne-Françoise, Mme DANJOU Anne, M DOUSSE Pascal, Mme DUSSEAU Blandine, Mme BOULLAIS Sandrine, M DE LA SALMONIERE Raphaël

Etaient excusés :

Mme RUELLO Nathalie, Mme GATINEAU Emilie, Mme ROBERT Gaëlle, Mme PROUST Mélanie, M FOURNIER Daniel, Mme MAUGEAIS Sihame

Etait absente :

Mme BARBE Catherine

Par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme RUELLO Nathalie a donné pouvoir à Mme MARSAIS Thérèse
Mme GATINEAU Emilie a donné pouvoir à M CHAUVIN Bruno
Mme ROBERT Estelle a donné pouvoir à M GASTINEAU Christophe
Mme PROUST Mélanie a donné pouvoir à Mme BOURDAIS Marie-Paule
M FOURNIER Daniel a donné pouvoir à M MECHINEAU Christian
Mme MAUGEAIS Sihame a donné pouvoir à Mme DANJOU Anne
de voter en leur nom.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame MOULLIERE Sandrine, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Conseillers en exercice :	69
Nombre de présents :	62
Nombre de votants :	68

Le compte-rendu de la séance du vingt-et-un janvier deux-mil-vingt-et-un a été affiché à la porte de la Mairie le vingt-deux janvier deux-mil-vingt-et-un conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame COQUEREAU salue les personnes présentes dans la salle ainsi que celles qui suivent la réunion via les réseaux sociaux.

Elle en profite pour réitérer ses vœux en souhaitant à tous une meilleure année que 2020, une bonne santé et conseille de prendre les petits bonheurs quand ils se présentent. Elle souhaite que tout le monde puisse retrouver, dans les prochains mois, une vie un peu plus normale. Elle espère que la vaccination y aidera.

Madame COQUEREAU soumet pour approbation le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2020. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Un test des boîtiers électroniques est effectué.

N°2021-01

Modification du tableau annexe des indemnités des élus 2020-2026

Par délibérations (n°2020-97 et 2020-98) en date du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a fixé les montants des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'un poste de conseiller municipal délégué sur le territoire de la commune nouvelle, par arrêté en date du 23 décembre 2020.

Madame le Maire propose que ce nouveau conseiller municipal délégué perçoive les indemnités telles que définies en séance du 28 mai 2020. Aussi, elle propose de modifier le tableau annexé aux délibérations précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2123-20 à 24, ainsi que l'article L2113-8,

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

VU les délibérations n°2020-97 et n°2020-98, en date du 28 mai 2020, fixant les montants des indemnités des élus de Segré-en-Anjou Bleu et son tableau récapitulatif en annexe,

VU la création d'un poste de conseiller municipal délégué par arrêté en date du 23 décembre 2020,

Pour :	54	
Contre :	2	FOURNIER Daniel (pouvoir exercé par MECHINEAU Christian), MECHINEAU Christian
Abstentions :	12	RETIER Daniel, RONCIN Joël, RUELLO Nathalie (pouvoir exercé par MARSAIS Thérèse), BIANG NZIE Patrick, CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise, DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DE LA SALMONIERE Raphaël

APPROUVE les modifications du tableau récapitulatif ci-dessous :

Elus Maire SEAB + adjoints SEAB

	Poste occupé	Strate démographique	Montant	Majoration 1 Chef-lieu d'arrt	Majoratio n 2 DSU	Montant total
Geneviève COQUEREAU	Maire	entre 10 000 et 19 999	1 905,81 €	381,16 €	733,00 €	3 019,97 €
Gilles GRIMAUD	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
Marie-Paule BOURDAIS	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
Claude ANNONIER	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
Carine CHAUVEAU	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
Joseph GALON	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
Sandrine MOULLIERE	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
Dominique LARDEUX	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
Colette ROMANN	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
Olivier CHAUVEAU	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
Irène THIERRY	Adjoint	entre 10 000 et 19 999		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Jean--Olivier BOUVET	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
André LEFORT	Conseiller délégué		291,71 €	58,34 €	58,34 €	408,39 €
Michel BESNIER	Conseiller délégué		291,71 €	58,34 €	58,34 €	408,39 €
TOTAL			11 434,84 €	2 286,97 €	2 638,81 €	16 360,61 €

Elus Mairies déléguées

	Nom de la commune	Population totale au 1/01/2020	Strate démographique	Montant indemnité maire délégué	Montant retenu Proposition
Christophe GASTINEAU	Aviré	508	entre 500 et 999	1 567,43 €	1 567,43 €
Hubert BOULTOUREAU	Bourg d'Iré	921	entre 500 et 999	1 567,43 €	1 567,43 €
Jean-Claude GRANIER	La Chapelle sur Oudon	632	entre 500 et 999	1 567,43 €	1 567,43 €
Pierre-Marie HEULIN	Châtellais	672	entre 500 et 999	1 567,43 €	1 567,43 €
Olivier CHAUVEAU	La Ferrière de Flée	361	- 500 habitants	991,80 €	
Pierre ROCHEPEAU	L'Hôtellerie de Flée	523	entre 500 et 999	1 567,43 €	1 567,43 €
Dominique PELLUAU	Louvaines	504	entre 500 et 999	1 567,43 €	1 567,43 €
Irène THIERRY	Marans	587	entre 500 et 999	1 567,43 €	1 567,43 €
Sandrine MOULLIERE	Montguillon	244	- 500 habitants	991,80 €	
Daniel BROSSIER	Noyant la Gravoyère	1878	entre 1 000 et 3 499	2 006,93 €	2 006,93 €
Denis BELIER	Nyoseau	1436	entre 1 000 et 3 499	2 006,93 €	2 006,93 €
Thérèse MARSAIS	Sainte Gemmes d'Andigné	1507	entre 1 000 et 3 499	2 006,93 €	2 006,93 €
Nicolas CHERE	Saint Martin du Bois	1026	entre 1 000 et 3 499	2 006,93 €	2 006,93 €

Marie-Paule BOURDAIS	Saint Sauveur de Flée	326	- 500 habitants	991,80 €	
Bruno CHAUVIN	Segré	7263	entre 3 500 et 9 999	2 139,17 €	2 139,17 €
TOTAL		18 388		24 114,28 €	21 138,89 €

DIT que ces indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Madame COQUEREAU indique que l'environnement est un domaine très vaste. L'élu en charge de l'environnement est beaucoup pris avec les dossiers de méthanisation et l'énergie renouvelable.

Elle cite les différentes missions déléguées à Monsieur **BESNIER Michel** :

- gestion des ouvrages hydrauliques et des étangs communaux
- protection des milieux naturels
- espaces boisés

Monsieur **BESNIER** est un homme d'expérience qui connaît bien le terrain, il lui paraissait naturel de lui confier ces délégations.

N°2021-02

Commune déléguée de Noyant-la-Gravoyère – Regroupement des deux écoles René Brossard et construction d'une cuisine collective – Avant-Projet Définitif

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Définitif pour les travaux de regroupement des écoles René Brossard et de la construction d'une cuisine collective sur la commune déléguée de Noyant la Gravoyère dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 2 852 530 € H.T.

Travaux Ecole et chaufferie bois :	2 031 950 € HT
Travaux Restauration :	672 380 € HT
Travaux Chaufferie bois :	64 200 € HT
Travaux Panneaux Photovoltaïque :	<u>84 000 € HT</u>
Soit total travaux :	2 852 530 € HT

Monsieur l'Adjoint au Maire propose d'approuver l'Avant-Projet Définitif.

Par ailleurs, il sollicite l'autorisation de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme correspondante au projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

Pour : 59

- Contre :** 6 FOURNIER Daniel (pouvoir exercé par MECHINEAU Christian), MECHINEAU Christian, DE BOURNET Anne-Françoise, DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, MAUGAIS Sihame (pouvoir exercé par DANJOU Anne)
- Abstentions :** 3 DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, DE LA SALMONIERE Raphaël

APPROUVE l'Avant-Projet Définitif pour les travaux de regroupement des écoles René Brossard et de la construction d'une cuisine collective sur la commune déléguée de Noyant la Gravoyère dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 2 852 530.00 € H.T.

Travaux Ecole et chaufferie bois :	2 031 950 € HT
Travaux Restauration :	672 380 € HT
Travaux Chaufferie bois :	64 200 € HT
Travaux Panneaux Photovoltaïque :	<u>84 000 € HT</u>
Soit total travaux :	2 852 530 € HT

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme correspondante au projet,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur ANNONIER commente la présentation projetée (diaporama ci-joint).

N°2021-03

Débat d'Orientations Budgétaires – Exercice 2021

Madame l'Adjointe aux finances présente le rapport du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021 et commente les documents distribués.

Ce rapport présente les éléments suivants :

- Une analyse rétrospective et prospective de la section de fonctionnement avec :
 - Une évolution des recettes réelles de fonctionnement
 - Une évolution des dépenses réelles de fonctionnement
 - Une synthèse des recettes et dépenses et l'évolution de la CAF brute et nette
- les budgets annexes
- l'investissement
- l'état de la dette
- les perspectives financières

Les perspectives financières ont été réalisées en prenant en compte les éléments suivants :

Sur la période 2021-2026 :

- Maintien du niveau d'endettement
- Pas de hausse de la fiscalité
- Recettes prudentes liées aux réformes en cours (TCCFE, fiscalité....)
- Incertitude liée au recours de la DGF
- Enjeu du pacte fiscal avec Anjou Bleu Communauté
- Maitrise des dépenses notamment pour le personnel
- Maintien d'un niveau d'investissement autour de 6 500 000 € par an

Pour 2021 :

- Capacité d'autofinancement brute à 4 015 000 €
- Capacité d'autofinancement nette à 1 865 000 €
- Montant d'investissements d'environ 7 500 000 €
- Autofinancement de 2 200 000 €
- Emprunt maximum de 2 500 000 €

Cette présentation a été suivie d'un débat au sein du Conseil Municipal.

Madame CHAUVEAU présente et commente un diaporama (ci-joint).

Elle détaille :

- Les dépenses à caractère général : achats de fluides, entretien, maintenance, taxes, assurances, achats de bâtiments
- Les autres dépenses : indemnités, participations, subventions au CCAS, au budget cinéma, aux associations

Elle mentionne que les courbes de la CAF brute et nette restent bien parallèles, ce qui est le plus important. Elle explique que la Capacité d'Auto Financement (CAF) Brute est le montant avant remboursement du capital et la CAF nette est le montant après remboursement du capital.

Monsieur DOUSSE déclare :

« J'ai reconnu ce qui a été présenté l'autre jour en commission. Je ne me rappelle plus avoir vu le tableau avec le coût total lié au covid à -622 900 €.

Il a été dit qu'on prenait l'hypothèse de 2019 pour 2021, c'est-à-dire on gardait un budget sur la base de ce qui avait été dépensé et produit en 2019, mais qu'on prévoyait quand même que les baisses de produits allaient se poursuivre en 2021, ce qui est logique du coup, puisque par exemple la piscine ne fonctionne pas en ce moment.

Pourquoi on ne budgétise pas aussi des baisses de charges, en prévoyant des économies ? »

Madame COQUEREAU lui répond :

« On est dans l'incapacité totale et vous, et moi, de savoir combien nous coûtera encore la pandémie, combien de temps elle va durer, combien de temps nos services vont devoir subir une fermeture administrative, donc on prévoit notre budget comme il devrait être, et après on modifiera. Ce n'est qu'une prospective, ce n'est pas du budget. »

Monsieur DOUSSE : « On prévoit de financer par de la dette ? On n'aura pas la possibilité de réagir très rapidement. Pour faire des économies, il faut les prévoir. »

Mme COQUEREAU signale que d'abord les dépenses sont maîtrisées, puis il s'agit d'une prospective. Après, il y a réajustement. Il ne faut pas oublier que la commune a aussi des réserves.

Par exemple, « on prévoit un emprunt maximum de 2 500 000 €. Je vous signale que dans nos prospectives l'an dernier, c'était 3 millions. Et en vérité sur le budget principal, on a fait 2 300 000 €. On prévoit au maximum ensuite il y a un réajustement.

Il y a également des projets qu'on peut porter qui ne verront pas forcément le jour, en raison de contraintes.

Ce sont des prospectives budgétaires.

Le budget c'est autre chose. »

En réponse à Madame DANJOU concernant le litige avec l'Etat, Madame CHAUVEAU explique que la commune est représentée par un avocat. Plusieurs recours ont été portés au tribunal : la commune a eu gain de cause auprès du Tribunal Administratif mais a perdu en appel. C'est pourquoi la commune a décidé de lancer un recours devant le conseil d'Etat. Maintenant il faut attendre.

La commune devait prétendre à cette DGF puisque la commune nouvelle était issue de la transformation d'un EPCI.

Monsieur CARTILLIER remercie Madame CHAUVEAU pour son exposé très clair mais regrette que les élus n'aient pas pu disposer des tableaux et des chiffres projetés préalablement à la séance.

Madame CHAUVEAU signale que ces documents étaient annexés à la convocation dématérialisée.

Il informe ne pas avoir pu ouvrir le lien.

Madame COQUEREAU ajoute que Monsieur DOUSSE, membre de la commission des finances, a également eu tous les documents.

Madame COQUEREAU remercie Madame CHAUVEAU pour la présentation de son premier Débat d'Orientations Budgétaires.

N°2021-04

Communes déléguées de La Chapelle sur Oudon, Noyant la Gravoyère et Nyoiseau – Convention de gestion des ouvrages d'art avec le Département

Monsieur l'Adjoint au Maire indique que le Département assure, en pratique, la surveillance et la gestion des ouvrages d'art construits dans le cadre d'un rétablissement de voies communales surplombant une route départementale construite par le département.

Par une jurisprudence constante, les ouvrages d'arts appartiennent au propriétaire de la voie portée et font partie de son domaine public. En l'absence de convention, cela revient à considérer que la commune se trouve gestionnaire des ouvrages d'art qui supportent des voies communales, qui franchissent la route départementale.

Pour éviter toute ambiguïté, la présente convention fixe les conditions de gestion entre les collectivités concernées.

Le tableau suivant recense les ouvrages d'arts établis à l'initiative du Département sur le territoire de la commune de Segré en Anjou Bleu qui surplombe une voie communale :

Nom et type D'ouvrage d'art	Voie portée	Voie franchise	Propriétaire de l'ouvrage
PS3 de Bouju Segré en Anjou Bleu La Chapelle sur Oudon Ref : D775-pr026-1	VC de Bouju	RD775	Commune
PS2 du Soussis Segré en Anjou Bleu La Chapelle sur Oudon Ref : D775-pr027-1	VC du Soucis	RD775	Commune

PS1 du demi-échangeur du Ponceau Segré en Anjou Bleu La Chapelle sur Oudon Ref : D775-pr028-1	VC de la Devanssaye	RD775	Commune
Pont de Bois II Segré en Anjou Bleu Nyoiseau Ref : D775-pr036-1	VC les Friches	RD775	Commune
PS5 de St Blaise Segré en Anjou Bleu Noyant la Gravoyère Ref : D775-pr039-1	VC St Blaise	RD775	Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention de gestion des ouvrages d'art à passer avec le Département de Maine-et-Loire,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

N°2021-05

Avis sur la demande d'enregistrement ICPE présentée par le GAEC Valencour

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que, par arrêté en date du 03 décembre 2020, le Préfet de Maine-et-Loire a prescrit l'ouverture d'une consultation du public, du samedi 2 janvier au samedi 30 janvier 2021, concernant la demande d'enregistrement ICPE présentée par le GAEC Valencour, dont le siège est situé au lieu-dit Valencour à Erdre-en-Anjou (commune déléguée de Gené).

Il s'agit d'autoriser l'extension d'un atelier bovins à l'engraissement, l'abandon de la partie naissance sur le site de Valencour, l'aménagement de constructions existantes et la mise à jour du plan d'épandage.

La commune de Segré-en-Anjou Bleu étant concernée par le plan d'épandage sur ses communes déléguées de Marans et La Chapelle sur Oudon, elle doit, à ce titre, formuler un avis sur ce projet.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose, au Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après avis de la commission environnement, d'émettre un avis favorable sur la demande d'enregistrement ICPE présentée par le GAEC Valencour, dont le siège est situé au lieu-dit Valencour à Erdre-en-Anjou (commune déléguée de Gené), en vue d'exploiter un élevage de 550 bovins à l'engraissement, et la mise à jour du plan d'épandage d'une surface supplémentaire de 108 ha, portant la SAU à 390 hectares.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la note explicative de synthèse adressée avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral du 03 décembre 2020,

VU l'avis de la commission environnement en date du 12 janvier 2021,

Pour : 56
Contre : 11 HEULIN Pierre-Marie, CARTILLIER Michel, FOURNIER Daniel (pouvoir exercé par MECHINEAU Christian), MECHINEAU Christian, DE BOURNET Anne-Françoise, DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DE LA SALMONIERE Raphaël
Abstention : 1 LARDEUX Marie-Agnès

EMET un avis favorable sur la demande présentée par le GAEC Valencour dont le siège est situé au lieu-dit Valencour à Erdre-en-Anjou (commune déléguée de Gené), en vue d'exploiter un élevage de 550 bovins à l'engraissement, et la mise à jour du plan d'épandage d'une surface supplémentaire de 108 ha, portant la SAU à 390 hectares.

Monsieur LARDEUX explique :

« Jusqu'en 2012, le GAEC Valencour, composé de 3 associés, est spécialisé en vaches allaitantes et bovins à l'engrais. En 2012, l'installation d'un 4^{ème} associé a été accompagnée de la mise en place d'un atelier de poules pondeuses plein air.

A ce titre, un arrêté d'enregistrement du 28 avril 2017 autorisait le GAEC à exploiter un élevage de 39500 poules pondeuses plein air.

Jusqu'à maintenant le GAEC Valencour, en plus de cet atelier de poules pondeuses plein air, exploitait un atelier de bovins viandes, de 60 vaches allaitantes et 400 bovins à l'engraissement, type taurillons, sur une surface de 282 ha.

Le projet consiste en :

- L'abandon de l'activité naissance au profit de l'activité d'engraissement, soit des effectifs de 0 vache allaitante et 550 bovins à l'engraissement. L'atelier bovin relèvera du régime des ICPE.
- La mise à jour du plan d'épandage avec reprise par le GAEC Valencour d'une surface supplémentaire de 108 ha, portant le SAU à 390 hectares

Au niveau des bâtiments, des transformations ont été réalisées : extension et création de stabulation et fumière couverte.

Au niveau des déjections, le site d'exploitation est en conformité vis-à-vis du stockage des effluents avec les réglementations en vigueur, Directive Nitrates et ICPE.

Au niveau agronomique, les déjections produites par les ateliers animaux sont valorisées par épandage sur les terres agricoles épandables exploitées par le demandeur ainsi que sur les terres agricoles épandables de deux prêteurs de terres : l'EARL de la Chesnaie, l'EARL Plaine et Espace.

Le plan d'épandage total représente une superficie de 569 ha.

Les pressions azotées à l'hectare sont relativement faibles : 66 unités azote pour les 2 exploitations et 87 unités d'azote à l'hectare pour les terres du GAEC Valencour. La réglementation autorise jusqu'à 170 unités par hectare.

Une enquête publique a été programmée pour une durée de 29 jours consécutifs, pour toute la période du samedi 2 janvier au samedi 30 janvier 2021 inclus.

Le dossier ainsi que le registre d'enquête sont également mis à disposition du public à la mairie d'Erdre en Anjou, ainsi que par voie dématérialisée sur le site internet de la Préfecture de Maine et Loire.

La commission a regretté l'abandon de l'activité naissage et la non-prise en compte de la notion de distance dans la politique de développement de leur exploitation et des conséquences liées à cet éloignement. »

N°2021-06

Commune déléguée de Nyoiseau – Convention de servitude avec le SIEML pour une desserte individuelle

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la convention de servitude à passer avec le SIEML pour une desserte individuelle située Bois de la Vigne, sur les parcelles 472B et 473B, sur le territoire de Segré en Anjou Bleu, commune déléguée de Nyoiseau.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention de servitude à passer avec le SIEML pour une desserte individuelle située Bois de la Vigne, sur les parcelles 472B et 473B, sur le territoire de Segré en Anjou Bleu, commune déléguée de Nyoiseau.

AUTORISE Madame le Maire, ou un adjoint, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

N°2021-07

Commune déléguée du Bourg d'Iré – Approbation de la vente des anciens Ateliers Bruneau à Monsieur et Madame LEROUÉIL

Monsieur le Maire délégué rappelle que la commune déléguée du Bourg d'Iré avait acquis en 2016 les terrains et le bâtiment des anciens ateliers Bruneau, dont l'activité était la vente et la réparation de machines agricoles, situés au lieu-dit Les Mesliers de la Douve, pour une valeur de 100 000 €, hors frais d'actes.

La superficie totale de la parcelle cadastrée section 0370B n°997 s'élève à 8 000 m², sur laquelle sont implantés environ 1 800m² de locaux d'activité de type atelier relais /bâtiment artisanal à rénover comprenant une partie bureaux très dégradée, des espaces magasin / atelier/ stockage.

M. et Mme Leroueil ont fait part de leur intérêt pour l'acquisition de ce bien, en vue d'y assurer une activité d'hivernage de véhicules d'une part, et de location à une entreprise de paysagiste d'autre part.

Considérant le souhait de la commune de conserver une partie des terrains notamment à l'arrière du bâtiment (côté Est) pour permettre la vente d'un lot supplémentaire à destination d'activité, une offre à hauteur de 85 000 € hors frais d'acte a été transmise par M. et Mme Leroueil

en vue d'acquérir la parcelle cadastrée « b » sur le plan ci-joint, en attente du numéro cadastral définitif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des domaines en date du 17 novembre 2020,

A l'unanimité,

APPROUVE la vente du site des anciens ateliers Bruneau, situés Les Mesliers de la Douve – Le Bourg d'Iré – 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU, correspondant à la parcelle cadastrée « b » sur le plan ci-joint, en attente du numéro cadastral définitif, représentant une surface estimée à 5 504m² comprenant des locaux d'activité d'une surface estimée à 1 800m², au prix de 85 000 euros,

DIT que les frais d'acte notarié liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez Maître BEGAUDEAU, notaire à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

N°2021-08

Création d'un poste de régisseur en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC)

Monsieur l'Adjoint au Maire indique que le dispositif du parcours emploi compétences (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans les conditions suivantes :

Cinéma : emploi de régisseur

-1 poste CAE à temps complet (35/35^{ème}) pour une durée de 12 mois,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Vu la circulaire du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie autonome du cinéma en date du 7 décembre 2020,

A l'unanimité,

DECIDE de créer un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans les conditions suivantes :

Cinéma : emploi de régisseur

-1 poste CAE à temps complet (35/35^{ème}) pour une durée de 12 mois,

PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois et, le cas échéant, renouvelable expressément dans la limite de 24 mois,

DECIDE que la rémunération sera calculée par référence au taux horaire du SMIC,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention, le contrat ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de chaque exercice.

Monsieur CHAUVIN explique que cette délibération permet à la commune de s'inscrire « toujours dans notre stratégie d'apprentissage, de transfert de la connaissance et de promotion interne.

Il s'agit donc d'approuver la mise en œuvre d'un parcours emploi compétence en direction de l'une de nos salariés.

Cette personne travaille aujourd'hui à l'accueil du cinéma et nous souhaitons l'orienter vers le poste de régisseur projectionniste sur un emploi en Contrat à Durée Déterminée d'une durée de 35 heures par semaine.

Dans ce cadre, je vous propose donc d'accepter ce contrat d'accompagnement dans l'emploi qui bénéficie d'une exonération de charges par l'Etat. »

DECISIONS A RENDRE COMPTE

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal :

<u>N°</u>	<u>OBJET</u>
<u>2020-391</u>	<p>Objet : marché de travaux de mise en sécurité électrique du bâtiment centrale 7 sur la commune déléguée de Nyoiseau</p> <p>Conditions : approbation du marché de travaux à intervenir avec l'entreprise SDEL ENERGIS ANGERS, chemin du bocage - ZI de la Violette - BP 50127 - 49243 AVRILLE Cedex, pour le marché de travaux de mise en sécurité électrique du bâtiment Centrale 7 sur la commune déléguée de Nyoiseau, pour un montant total de 93 000.00 € HT.</p>
<u>2020-412</u>	<p>Objet : Modification des modalités de commission de l'entreprise France Billet pour la vente de billetterie en ligne</p> <p>Conditions : approbation du contrat à intervenir avec l'entreprise France Billet, les Mercuriales, 40 Rue Jean Jaurès, 93170 BAGNOLET pour le calcul de la commission de la billetterie en ligne.</p> <p>La grille en vigueur actuellement est celle-ci :</p> <p>Prix du billet jusqu'à 24,99 € = 2,00 €</p> <p>Prix du billet de 25 € à 29,99 € = 2,20 €</p> <p>Prix du billet de 30 € à 44,99 € = 2,50 €</p> <p>Prix du billet de 45 € à 54,99 € = 3,00 €</p> <p>Prix du billet de 55 € à 64,99 € = 3,50 €</p> <p>Au-dessus de 100 €, nous consulter</p> <p>Décision qui complète la décision 2019-289 en date du 8 octobre 2019</p>
<u>2020-414</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Extension de la piscine les Nautilus – Mission de contrôleur technique – Avenant n°1</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 relatif au marché de mission de contrôle technique à intervenir avec l'entreprise APAVE NORD OUEST SAS – ZAC de l'Hoirie – Rue du Général Charles Lacretelle – 49071 BEAUCOUZÉ CEDEX, dans le cadre des travaux d'extension de la piscine « Les Nautilus » de la commune déléguée de Segré, d'un montant de 348.00 € HT, portant le nouveau montant à 9 243.00 € HT.</p>
<u>2020-416</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de la salle de danse au Groupe Milon au profit de l'IME Clairval</p> <p>Conditions : approbation de la convention de mise à disposition au profit de l'IME Clairval - BP 50335 – 14 Rue Gounod, 49500 Segré-en-Anjou Bleu, de la salle de danse située au Groupe Milon à Segré. Cette mise à disposition est conclue pour les jeudis après-midi de 14h à 15 h 30 (sauf les 4 mars et 6 mai 2021) et se fait moyennant une participation de 5.45 € par heure, charges comprises. La convention est conclue du 7 janvier au 1^{er} juillet 2021.</p>
<u>2020-417</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille TRILLOT</p>
<u>2020-418</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral</p> <p>Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée commune déléguée de Segré, section B, Chemin de la Brémaudaie.</p>
<u>2020-419</u>	<p>Objet : Convention de partenariat entre le collège Georges Gironde et la médiathèque de Segré pour l'intervention de Nadia Coste, autrice jeunesse, dans le cadre du prix des Incorruptibles</p> <p>Conditions : approbation de la convention du Collège Georges Gironde – Route de Pouancé– 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU pour l'intervention en classe de Nadia Coste, autrice jeunesse, dans le cadre du prix des Incorruptibles. Le contrat prend effet à compter du lundi 25 janvier 2021 et son échéance est fixée au lundi 25 janvier 2021. Le collège Georges Gironde devra s'acquitter de la somme de 160 €.</p>

<u>2020-420</u>	<p>Objet : Convention de partenariat entre le collège St Joseph et la médiathèque de Segré pour l'intervention de Nadia Coste, autrice jeunesse, dans le cadre du prix des Incorruptibles</p> <p>Conditions : approbation de la convention du Collège St Joseph – Chemin de Renier–49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU pour l'intervention en classe de Nadia Coste, autrice jeunesse, dans le cadre du prix des Incorruptibles. Le contrat prend effet à compter du lundi 25 janvier 2021 et son échéance est fixée au mardi 26 janvier 2021. Le collège St Joseph devra s'acquitter de la somme de 480 €.</p>												
<u>2020-421</u>	<p>Objet : Fixation d'un tarif de location pour le hall du Cargo par Anjou Bleu Communauté</p> <p>Conditions : tarif de location du 24 septembre 2020 pour le point presse annonçant l'arrivée d'INODRY sur le territoire :</p> <table border="1" data-bbox="438 470 1241 705"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Location du hall</td> <td>189.75 €</td> </tr> <tr> <td>Location de 30 chaises</td> <td>15.00 €</td> </tr> <tr> <td>Utilisation de la télévision</td> <td>50.00 €</td> </tr> <tr> <td>Temps passé par le personnel communal</td> <td>28.00 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>282.75 €</td> </tr> </tbody> </table>		Montant	Location du hall	189.75 €	Location de 30 chaises	15.00 €	Utilisation de la télévision	50.00 €	Temps passé par le personnel communal	28.00 €	Total	282.75 €
	Montant												
Location du hall	189.75 €												
Location de 30 chaises	15.00 €												
Utilisation de la télévision	50.00 €												
Temps passé par le personnel communal	28.00 €												
Total	282.75 €												
<u>2020-422</u>	<p>Objet : Contrat de cession entre JMD Production et le Parc des Expositions de Segré pour une représentation du spectacle de Vérino</p> <p>Conditions : approbation du contrat de cession entre JMD Production et le Parc des Expositions de Segré pour une représentation du spectacle de Vérino.</p> <p>Le contrat prend effet à compter du vendredi 21 mai 2021 et son échéance est fixée au vendredi 21 mai 2021. Le prix de la représentation s'élève à 12 660€ TTC.</p>												
<u>2020-423</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Châtelais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille NOYER-PINEAU</p>												
<u>2020-424</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Châtelais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille CHANCEREUL</p>												
<u>2020-425</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Montguillon – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GRAILARD – SAULNIER – Annule et remplace la décision n°2020-39</p>												
<u>2020-426</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Montguillon – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille SUREAU PROD'HOMME – Annule et remplace la décision n°2020-40</p>												
<u>2020-427</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Montguillon – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DENOUE GUILLON – Annule et remplace la décision n°2020-263</p>												
<u>2020-428</u>	<p>Objet : Cinéma le Maingué – Fixation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021</p> <p>Conditions : à compter du 1^{er} janvier 2021 :</p>												

TARIFS DES ENTREES

	tarifs 01/01/2021
Tarif plein	7,30 €
Tarif réduit	6,30 €
Tarif – 14 ans	4,50 €
Evènement / ciné-club	5,40 €
Ciné-goûter	5,60 €
Tarif groupe (+ 20 personnes)	5,00 €
Chek adulte 2021 (10 places)	58,00 €
Chek enfant 2021(10 places)	45,00 €
Carte abonné 2021 (7 places)	39,20 €
Carte abonné 2021 (5 places)	28,50 €
Carte Ciné-Club 2021 (7 places)	37,80 €
Chek adulte 2020 (10 places)	57,00 €
Chek enfant 2020(10 places)	45,00 €
Carte abonné 2020 (7 places)	38,50 €
Carte abonné 2020 (5 places)	28,00 €
Carte Ciné-Club 2020 (7 places)	37,10 €
Ticket chek adulte 2021	5.80 €
Ticket chek enfant 2021	4.50 €
Ticket chek adulte 2020	5.70 €
Ticket chek enfant 2020	4.50 €
Chek Resto du Cœur	3,40 €
Ticket Exceptionnel / Tarif spécial	3,40 €
Supplément 3 D	2,00 €
Tarif cézam	6,30 €
Pass culture / ePass	4,50 €
Ciné-chèque	5,80 €
Collège/Lycée au cinéma	2,50 €
Ecole au cinéma	2,50 €
Orange Cinéday	5,00 €
Tarif gratuit	0.00 €
Fête du cinéma	4,00 €
Printemps du cinéma	4,00 €
Rentrée du cinéma	4,00 €
Vente grande affiche	5,00 €
Vente petite affiche	3,00 €
Opéra	15,00 €
Opéra jeune	10,00 €

TARIFS DES FRIANDISES		tarifs au 01/01/2021																								
POP CORN sucré/salé	70 cl	2,50 €																								
	70 cl en promo	2.20 €																								
	125 cl	3,50 €																								
	125 cl en promo	3.20 €																								
	235 cl	5,50 €																								
	235 cl en promo	5.20 €																								
	Seau	5,00 €																								
BOISSONS	PET 50 cl	1,60 €																								
	PET 40 cl	1,50 €																								
	Gourde 20 cl	1,00 €																								
CONFISERIE sucré	Sachet bonbons	1,80 €																								
	M&M's 100g	2,00 €																								
	M&M's 200g	3,80 €																								
	Twix mini cubes	3,20 €																								
	Maltesers	2,00 €																								
	Kit Kat ball	3,20 €																								
	Kinder (Buono shokobon ou autre)	3,20 €																								
	Sucette chupas	0,60 €																								
CONFISERIE salé	Chips Lay's 45g	0,90 €																								
	Springles 40g	1,50 €																								
GLACES	Bâtonnets	2,50 €																								
	Minicups 100 ml	2,70 €																								
	Cream crisp	2,90 €																								
2020-429	<p>Objet : Fixation des tarifs de location pour les salles de réunion Conditions : comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2021</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>salles</th> <th>Tarifs 01/01/2021</th> <th>Observations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Salle d'honneur mairie Segré</td> <td>150.00 €</td> <td>Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h</td> </tr> <tr> <td>Salle du Conseil</td> <td>100,00 €</td> <td>Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h</td> </tr> <tr> <td>Salle de la Verzée</td> <td>80,00 €</td> <td>Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h</td> </tr> <tr> <td>Salle des Abeilles</td> <td>60,00 €</td> <td>Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h</td> </tr> <tr> <td>Salle B121 groupe Milon</td> <td>Gratuité</td> <td>Par journée - Associations de la commune</td> </tr> <tr> <td>Salle B121 groupe Milon</td> <td>35.00 €</td> <td>Par journée - Organismes de la commune</td> </tr> <tr> <td>Salle B121 groupe Milon</td> <td>50.00 €</td> <td>Par journée - Hors commune</td> </tr> </tbody> </table>		salles	Tarifs 01/01/2021	Observations	Salle d'honneur mairie Segré	150.00 €	Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h	Salle du Conseil	100,00 €	Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h	Salle de la Verzée	80,00 €	Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h	Salle des Abeilles	60,00 €	Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h	Salle B121 groupe Milon	Gratuité	Par journée - Associations de la commune	Salle B121 groupe Milon	35.00 €	Par journée - Organismes de la commune	Salle B121 groupe Milon	50.00 €	Par journée - Hors commune
salles	Tarifs 01/01/2021	Observations																								
Salle d'honneur mairie Segré	150.00 €	Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h																								
Salle du Conseil	100,00 €	Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h																								
Salle de la Verzée	80,00 €	Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h																								
Salle des Abeilles	60,00 €	Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h																								
Salle B121 groupe Milon	Gratuité	Par journée - Associations de la commune																								
Salle B121 groupe Milon	35.00 €	Par journée - Organismes de la commune																								
Salle B121 groupe Milon	50.00 €	Par journée - Hors commune																								
2020-430	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Convention de partenariat avec le Secours Populaire pour l'achat de places de cinéma Conditions : approbation de la convention ayant pour objet de préciser les modalités de partenariat entre le cinéma et le Secours Populaire dans le cadre de l'achat de 60 places de cinéma</p>																									
2020-431	<p>Objet : Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LARDEUX-BRETONNIER</p>																									

<u>2020-432</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Site des Mines de Fer de Bois II – Convention avec le SDIS 49</p> <p>Conditions : approbation de la convention d'autorisation présentée par le SDIS 49 pour l'utilisation du site des Mines de Fer de Bois II sur la commune déléguée de Nyoiseau, en vue d'une réalisation de manœuvre GRIMP.</p> <p>Le contrat prend effet à compter de la date de signature de la convention pour une durée de 5 ans. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.</p>
<u>2020-433</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille JURET / BARDE</p>
<u>2020-434</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Châtelais – Bail commercial dérogatoire avec l'association les Halles de Châtelais</p> <p>Conditions : approbation de la location d'un ensemble immobilier à vocation commerciale d'une surface de l'ordre de 175 m², situé 1 Place de l'Eglise – Châtelais – Segré-En-Anjou-Bleu, sous forme de bail commercial dérogatoire.</p> <p>La location prend effet à compter du 1er janvier 2021 pour prendre fin au 31 décembre 2023. Le montant du loyer annuel est fixé à 8 592 euros, payable mensuellement et d'avance</p>
<u>2020-435</u>	<p>Objet : Commune déléguée de La Chapelle sur Oudon – Contrat de location d'un distributeur automatique de pain avec la SARL Locatam</p> <p>Conditions : approbation du contrat de location avec la SARL Locatam – 105 rue Delpech – 80000 AMIENS, pour une durée de 12 mois renouvelable, soit du 15 janvier 2021 au 15 janvier 2022. Le montant du loyer mensuel est de 350 € HT.</p>
<u>2021-01</u>	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille SAVARY</p>
<u>2021-02</u>	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BOURGEOIS</p>
<u>2021-03</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Mise à disposition d'un logement au profit de Monsieur RAMBURE Antoine</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé 14 place de la Mairie, Nyoiseau, 49500 Segré-en-Anjou Bleu, d'une surface de 35 m², au profit de Monsieur RAMBURE Antoine.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue à compter du 5 janvier 2021, pour une période de 6 ans, renouvelable une fois, par tacite reconduction (maximum 12 ans).</p> <p>Le loyer mensuel est fixé à 310 €.</p>
<u>2021-08</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Travaux d'entretien, d'amélioration et d'extension du réseau d'éclairage public – Accord-cadre à bons de commande – Avenant n°1</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise SPIE City Networks SAS, 1/3 place de la Berline, 93287 Saint-Denis Cedex, pour l'ajout de nouveau prix au bordereau de prix de l'accord cadre à bons de commande pour travaux d'entretien, d'amélioration et d'extension du réseau d'éclairage public sur la commune de Segré.</p>
<u>2021-09</u>	<p>Objet : Contrat avec Matchware pour l'hébergement de Meeting Booster</p> <p>Conditions : approbation du contrat à apposer avec Matchware, 35 Rue Servan, 75 544 PARIS. Le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 et son échéance est fixée au 31 décembre 2023.</p>
<u>2021-10</u>	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille MARTIN</p>
<u>2021-11</u>	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille PHILIPPEAU</p>
<u>2021-12</u>	<p>Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Concession de caverne dans le cimetière communal – Famille MORINO GALLONE</p>
<u>2021-13</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille MAZZOTTI</p>

**Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune de
SEGRE-EN-ANJOU BLEU a décidé de ne pas exercer son droit de préemption**

Adresse du bien	Références cadastrales
12 rue de Margerie - St Aubin du Pavoil – SEGRÉ	331 D 37 et 616
31 Grande Rue - NYOISEAU	233 AB 185
41 rue de la Lampisterie - SEGRÉ	331 AD 838
21 rue Fernand Rossignol - SEGRÉ	331 AH 168p, 169, 167p, 337
16 bis rue Gaston Joubin - SEGRÉ	331 AC 207
13 rue du Cloteau du Bas - SEGRÉ	331 AK 276
14 rue du Ponceau - ST MARTIN DU BOIS	305 AB 641
Lieu-dit Le Bois II - NYOISEAU	233 C 158
3 Cour des Jardins - LE BOURG D'IRÉ	037 B 1455
1 rue de Lorraine - SEGRÉ	331 AE 113, 366, 368
14 rue Antoine Paillard - SEGRÉ	331 AE 146
4 rue de Lorraine - SEGRÉ	331 AE 120
6 rue des Quatre Vents - SEGRÉ	331 AK 332
15 rue de Pimodan - LA CHAPELLE SUR OUDON	077 B 11p, 112, 917, 1365p
Allée Beau Soleil - SEGRÉ	331 AL 442
12 rue Haute - NYOISEAU	223 B 83, 84, 136, 137, 138, 140, 141, 459, 460, 229, 462
28 rue de l'Oudon - LOUVAINES	184 B 214, 216, 218, 219
5 rue St Sauveur - CHATELAIS	081 AB 166 et 478
34 rue Ludovic Ménard - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 233
7 rue de l'Alexandrière - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 74
25 rue Georges Bachelot - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 279 et 533
21 rue de la Souveraine - SEGRÉ	331 C 1196
2 rue du Lavoir - ST MARTIN DU BOIS	305 AB 91
2 rue du Lavoir - ST MARTIN DU BOIS	305 AB 94
7 Grande Rue - NYOISEAU	233 AB 604
1 rue du Cloteau du Bas - SEGRÉ	331 AK 475 et 481
22 avenue d'Eventard - SEGRÉ	331 AK 477 et 482
22 rue Neuville - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 162
6 rue Fernand Rossignol - SEGRÉ	331 AH 39

QUESTIONS DIVERSES

1/ Question de Monsieur MECHINEAU

« Madame le Maire,

Lors d'un conseil municipal en septembre dernier nous vous avons relayé certaines inquiétudes et préoccupations concernant la délinquance et l'insécurité.

Inquiétudes balayées lors de votre réponse, argumentant que suite à un bilan réalisé, la veille ou l'avant-veille, avec la gendarmerie il n'y avait aucun accroissement de la délinquance et de l'insécurité.

La presse titre pourtant cette semaine : « Hausse des violences en 2020 » suite à l'interview du capitaine de gendarmerie, huit gendarmes blessés, 14 cambriolages en plus etc.

Lors du conseil de ce jour, nous avons été amenés à élire un second conseiller municipal délégué.

Pouvez-vous aujourd'hui nous dresser un bilan des actions réalisées par le premier conseiller municipal délégué, en charge de la sécurité, Mr André Lefort.? »

Madame COQUEREAU lui répond :

« Je croise régulièrement la gendarmerie, encore en début de semaine. L'article relayé par la presse concernait la compagnie qui regroupe 34 communes, 96 000 habitants et 100 gendarmes. Ce n'est pas Segré-en-Anjou Bleu. Remettons les choses à leur place.

Il y a effectivement une progression de 25 à 30 % des atteintes aux personnes, violences intrafamiliales dans les foyers, intraconjugales. Je ne pense pas que cela ait une répercussion sur le sentiment d'insécurité.

Les atteintes aux biens sur Segré-en-Anjou Bleu sont plutôt stables, voire en régression, jusqu'à -10%.

Par contre, il y a une satisfaction : un plus grand nombre d'affaires résolues.

En ce qui concerne les violences envers le personnel de la gendarmerie, verbales ou physiques, il est vrai que 4 gendarmes ont été blessés en 2020, une fois pour une rixe qui a eu lieu en centre-ville de Segré, avec un couteau.

Nous n'avons pas à avoir un sentiment d'insécurité. Le confinement a peut-être accentué ces violences intra-familiales, les gens ne sont plus habitués à rester aussi longtemps confinés chez eux.

Je ne peux pas laisser dire que l'insécurité continue sur notre territoire. Faites attention quand la presse relate.

Je ne vous ai pas demandé d'élire un conseiller municipal délégué, je l'ai nommé, il s'agissait juste d'une modification pour ajouter ces indemnités au tableau.

En ce qui concerne André Lefort, il est notre référent sécurité, prévention et accessibilité. Il participe à toutes les commissions sécurité sur le terrain mais aussi à toutes les réunions préparatoires et de suivi en Sous-Préfecture et en Préfecture d'Angers. Cela représente environ une soixantaine de réunions par an.

Il s'occupe également de la sécurité des manifestations. »

Monsieur MECHINEAU intervient :

« Je pense qu'il est difficilement acceptable qu'on puisse peut-être se satisfaire d'un taux d'insécurité meilleur que l'année précédente. Notre rôle à tous est de viser une insécurité à minima et qu'on ait un sentiment de bien-être au sein des communautés.

Je trouve qu'il est un peu extraordinaire qu'on ne puisse intervenir sans avoir d'arrière-pensées, des suspicions. Est-ce qu'il faut que cette assemblée soit uniquement une chambre d'enregistrement où la minorité n'aurait pas accès à des questions remontées du terrain, qu'on puisse vous interpeller librement, et travailler sereinement. »

En réponse à Madame COQUEREAU qui avoue que cela ne lui pose aucun problème, Monsieur MECHINEAU mentionne que ce n'est pas le sentiment de la minorité.

Monsieur MECHINEAU souhaite relater un fait divers :

« La présidente de St Vincent de Paul, 93 ans, a été victime d'un cambriolage en 2020. Plusieurs mois de galère pour retrouver ses papiers, l'argent volé.

Aussi, les propos que vous tenez ce soir ne sont pas de nature à rassurer et à l'apaiser. Enfin du moins, c'est mon opinion.»

Madame COQUEREAU lui répond :

« Je me permettrais d'aller voir votre maman.

Ce sont des statistiques. Moi, je ne juge pas, il s'agit d'un constat.

Pour ce qui est des dommages aux biens, les gendarmes étaient contents puisqu'ils arrivaient à résoudre plus d'affaires dont le nombre était d'ailleurs moindre.

Ce n'est peut-être pas le cas de votre maman, je l'entends.

Pour autant, je ne vais pas vous dire que c'est en progression, c'est en légère diminution.

Cela s'explique aussi par le confinement, les gens sortent moins de chez eux, donc les maisons moins vandalisées parce que moins libres. »

Monsieur MECHINEAU rappelle que Madame COQUEREAU avait mentionné vouloir travailler en bonne intelligence, la minorité sera toujours prête si elle leur demande.

Madame COQUEREAU acquiesce.

Madame BOULLAIS ajoute que son fils a été victime avec trois de ses amis lors de la rixe survenue dans le centre-ville de Segré : ils étaient gentiment installés à la terrasse d'un bar, et ils se sont faits agressés au couteau. Les gendarmes ont mis 20 minutes pour intervenir, la scène a été filmée. C'est quand même assez invraisemblable de voir un spectacle comme ça dans les rues de Segré.

Madame COQUEREAU regrette ces situations.

2/ Question de Madame BOULLAIS

« Madame le Maire,

Le passage de la fibre dans le segréen et son cortège de coupes violentes ou d'arrachage des haies crée beaucoup d'inquiétudes chez nos concitoyens.

Serait-il possible d'organiser, comme vous l'aviez fait pour la méthanisation, une réunion d'information pour les élus de Segré en Anjou Bleu ?

Réunion d'information sur le rôle des haies, déjà en tant que gîte et couvert pour la biodiversité, mais aussi stockage de carbone, amélioration du micro climat, protection des sols

contre l'érosion, amélioration du bilan hydrique, augmentation de la matière organique et de la vie microbienne des sols.

De façon à ce que les élus, une fois sensibilisés, puissent en discuter avec la population et conseiller sur les coupes à réaliser ou non.

Le bocage fait partie de l'identité de notre territoire, il nous semble important de le conserver. »

Monsieur CHAUVEAU intervient :

« Sur la partie fibre, les propriétaires ont et ont toujours eu l'obligation d'élaguer et d'entretenir leurs haies aux abords des réseaux télécom.

Cet entretien est aussi indispensable pour permettre le déploiement de la fibre optique sur ces infrastructures. J'insiste sur le mot indispensable car un élagage non fait ou mal fait à un endroit pourrait arrêter complètement le chantier de déploiement, ce qui lèserait les riverains suivants sur la route, et pourrait engendrer des problèmes de voisinage.

Pour assurer le déploiement de la fibre, un élagage doux ou un ébranchage est seulement nécessaire.

Le message que l'on donne à chaque fois est bien évidemment de ne pas arracher les haies, il s'agit bien d'un élagage pour le bon déploiement de la fibre, en aucun cas un moyen de supprimer des haies ou autres, bien au contraire.

Anjou Numérique qui supervise le projet 100% fibre à l'échelle du Département souhaite accompagner les propriétaires pour que l'élagage soit fait dans le respect du bocage.

Je vous invite à aller voir une petite vidéo sur le site internet d'Anjou Numérique, vidéo très bien faite, qui donne toutes les explications possibles sur les bonnes méthodes d'élagage.

Pour définir les bonnes pratiques, le syndicat Anjou Numérique s'appuie sur l'expertise d'associations locales par exemple le réseau Afac et Mission Bocage.

C'est une vidéo qui sera mise en ligne très prochainement sur le site internet de Segré-en-Anjou Bleu et qui fera également l'objet de post facebook. »

Madame COQUEREAU poursuit :

« Je comprends fort bien et je suis d'accord avec vous : le bocage fait aussi partie de l'identité de notre territoire.

Je sais aussi que si vous avez posé cette question, c'est suite à une réunion où nous étions ensemble mardi soir, sur le PLUI, où il y avait un intervenant de la Chambre d'Agriculture.

Une réunion d'information à destination du conseil municipal me paraît très intéressante, pour autant, je vais me rapprocher également de l'intercommunalité. Car forcément, celle-ci va organiser des réunions puisque c'est un axe fort du PLUI.

Donc, je ne sais pas encore si on doit faire une réunion préalable pour savoir vers quoi on veut aller.

Je ne suis pas contre cette proposition de réunion d'information. »

3/ Informations de Madame COQUEREAU

1/ Madame COQUEREAU en profite pour informer le conseil qu'au mois de mars il n'y aura pas de séance officielle du conseil municipal puisque le vote du budget aura lieu en février, et une nouvelle séance aura lieu en avril.

Elle proposera une séance de travail au mois de mars notamment sur le fonctionnement de la collectivité.

Ce sujet du bocage est lourd, elle ne l'ajoutera donc pas à cette séance de mars mais cela pourra être revu pour une séance de travail ultérieure

Madame BOULLAIS remet à Madame COQUEREAU un courrier de la présidente du GAB Anjou, Madame Sylvie RABOUIN.

2/ Madame COQUEREAU revient sur une question posée par Monsieur CARTILLIER lors de la dernière séance sur les frais d'agence liés à la vente de l'abbaye de Nyoiseau.

Elle confirme que ces frais sont bien forfaitaires mais la décision de 2019 était en HT, 25 000 € HT. Il se trouve que la TVA est à 20%. La nouvelle décision établie par un nouvel agent fait état d'un montant en TTC, 30 000 € TTC. Il n'y a donc pas eu d'augmentation.

L'avis des domaines, qui n'est valable qu'un an, n'avait pas été sollicité en 2019. En effet, souvent ce type de dossier dure plusieurs années, on attend donc pour demander l'avis.

3/ Concernant la plateforme sur les bons d'achat, Madame COQUEREAU informe que la commune est arrivée à 32% du montant engagé (50 000€).

Il va être possible pour les foyers d'en demander un deuxième et le dispositif va également être étendu aux personnes travaillant sur ce bassin d'emploi, qui consomment sur Segré mais qui habitent dans des petites communes aux alentours de Segré-en-Anjou Bleu.

Ce dispositif a bien démarré mais a ralenti après les fêtes de fin d'année. D'après le Directeur de cette plateforme, c'est partout pareil.

En réponse à Madame TERRIEN, Madame COQUEREAU explique que ce genre de plateforme comprend une commission (8%) pour les commerçants, mais en cette période difficile la commune a négocié pour qu'il n'y ait aucune commission.

Madame COQUEREAU est étonnée que certains commerçants ne soient pas au courant de cet élément. La chambre des métiers a passé une information, une « newsletter » à tous ses adhérents, et l'information a également été relayée dans son magazine qui paraîtra en février.

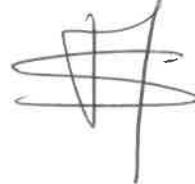
C'est peut-être un problème lié au numérique.

En tous cas, ils ne pourront pas dire que la commune n'a rien fait.

Elle encourage les gens à aller sur le site.

Elle rappelle également que toutes les secrétaires de mairie sont en capacité de faire la démarche pour les personnes âgées qui doivent se munir de leur carte bancaire.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h10
La secrétaire de séance,
Sandrine MOULLIERE





Commune déléguée de Noyant la Gravoyère

Avant Projet Définitif du 21-01-2021 :

**Regroupement des écoles René Brossard
et construction d'une cuisine collective**

21 janvier 2021

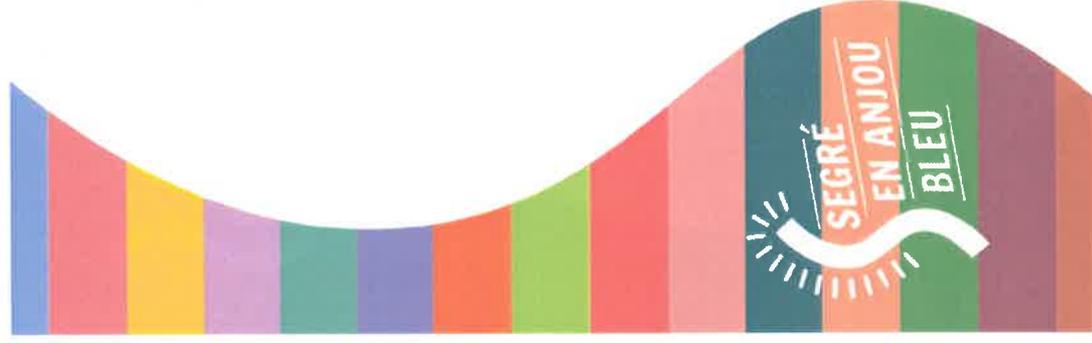
Contexte

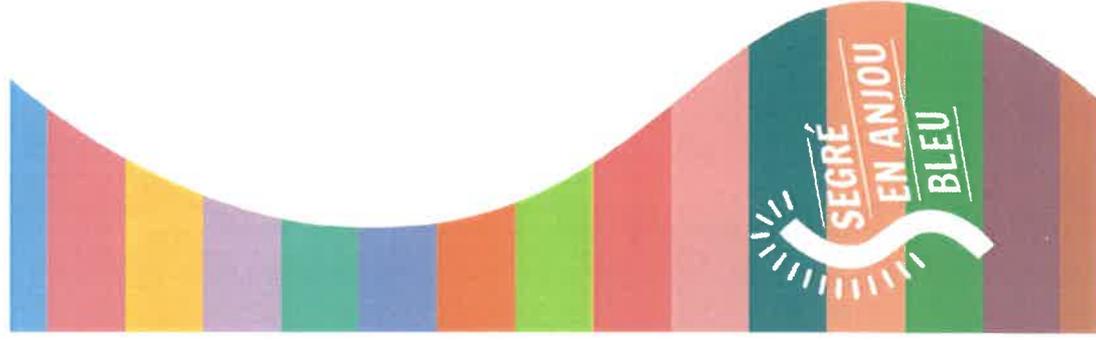
Ecole :

- Vétusté de l'école maternelle actuelle
- Nécessité de travaux dans l'école élémentaire
- Intérêt de rapprochement des deux sites pour les équipes d'enseignants et le personnel
- Disponibilité dans le bâtiment élémentaire pour intégrer la maternelle
- Possibilité de gains énergétiques et de fonctionnement

Restauration scolaire :

- Regroupement de la fabrication des trois sites du Pôle Ouest sur le site de Noyant la Gravoyère (Châtellais et Noyseau)
- Optimisation de l'utilisation du site pendant les vacances scolaires par son utilisation par le FLEP
- Possibilité de gains énergétiques et de fonctionnement





Equipe de maîtrise d'œuvre

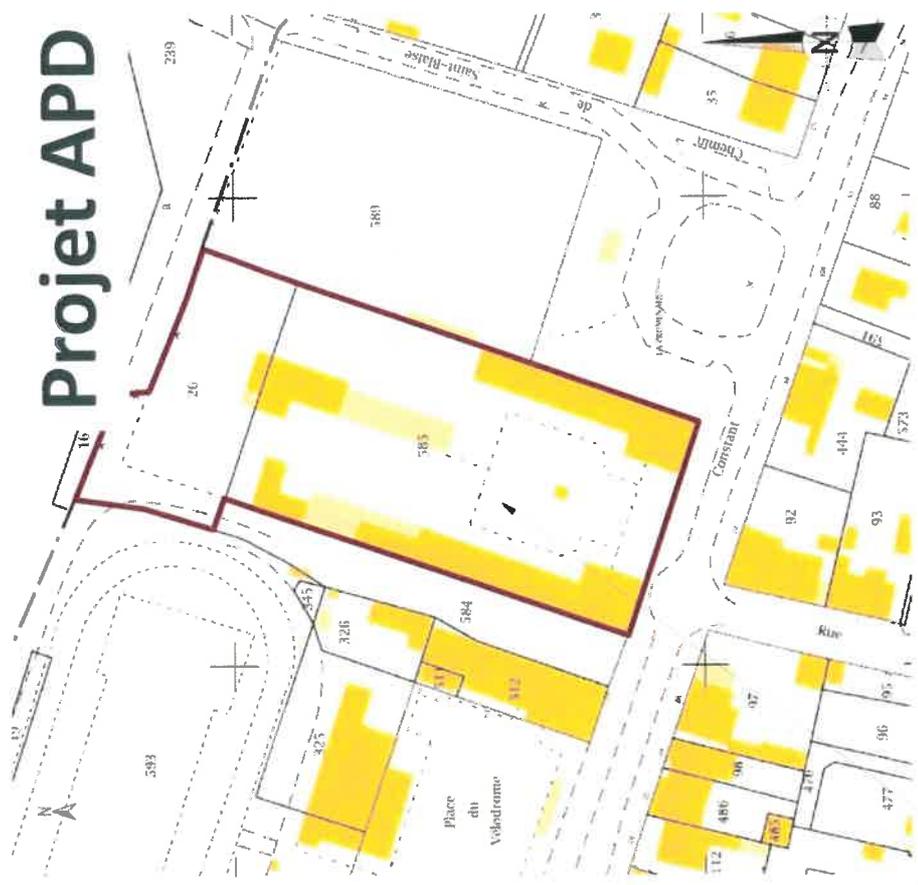
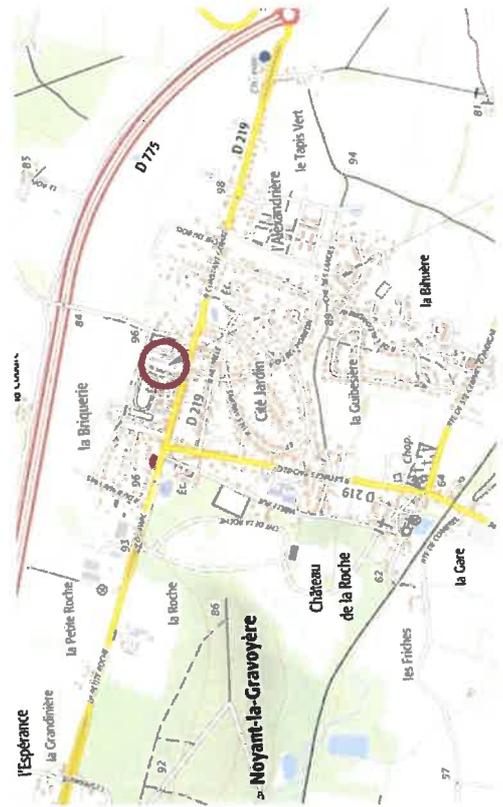
L'équipe de maitrise d'œuvre a été retenue début juillet 2020.

Architecte : FARDIN (Cholet)

BET Fluides : ITES

BET Structure : AREST

BET acoustique : DB acoustic

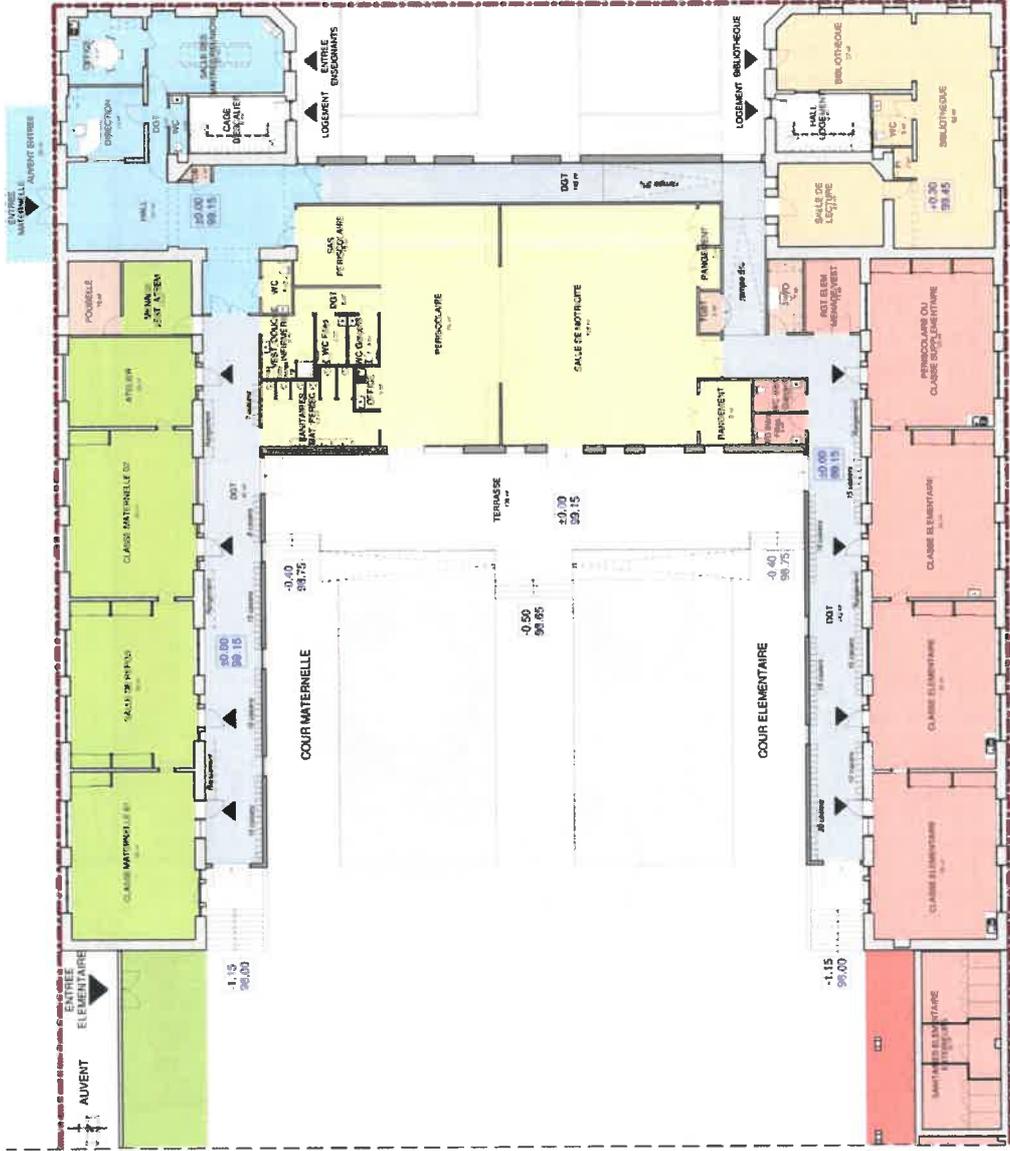


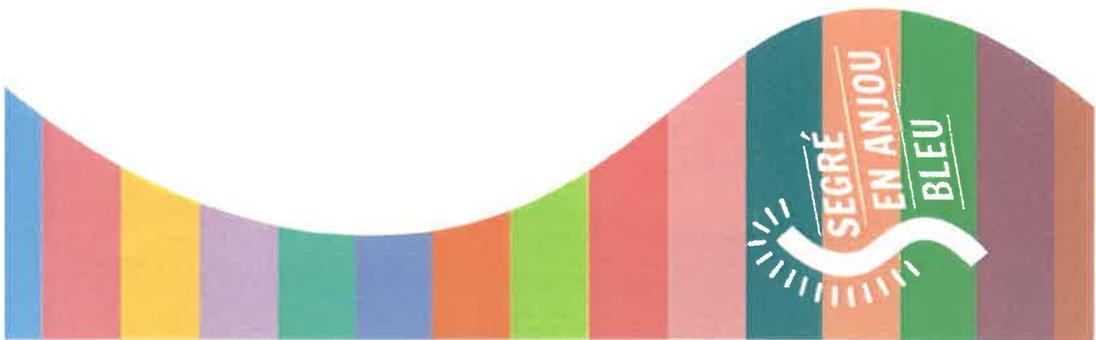
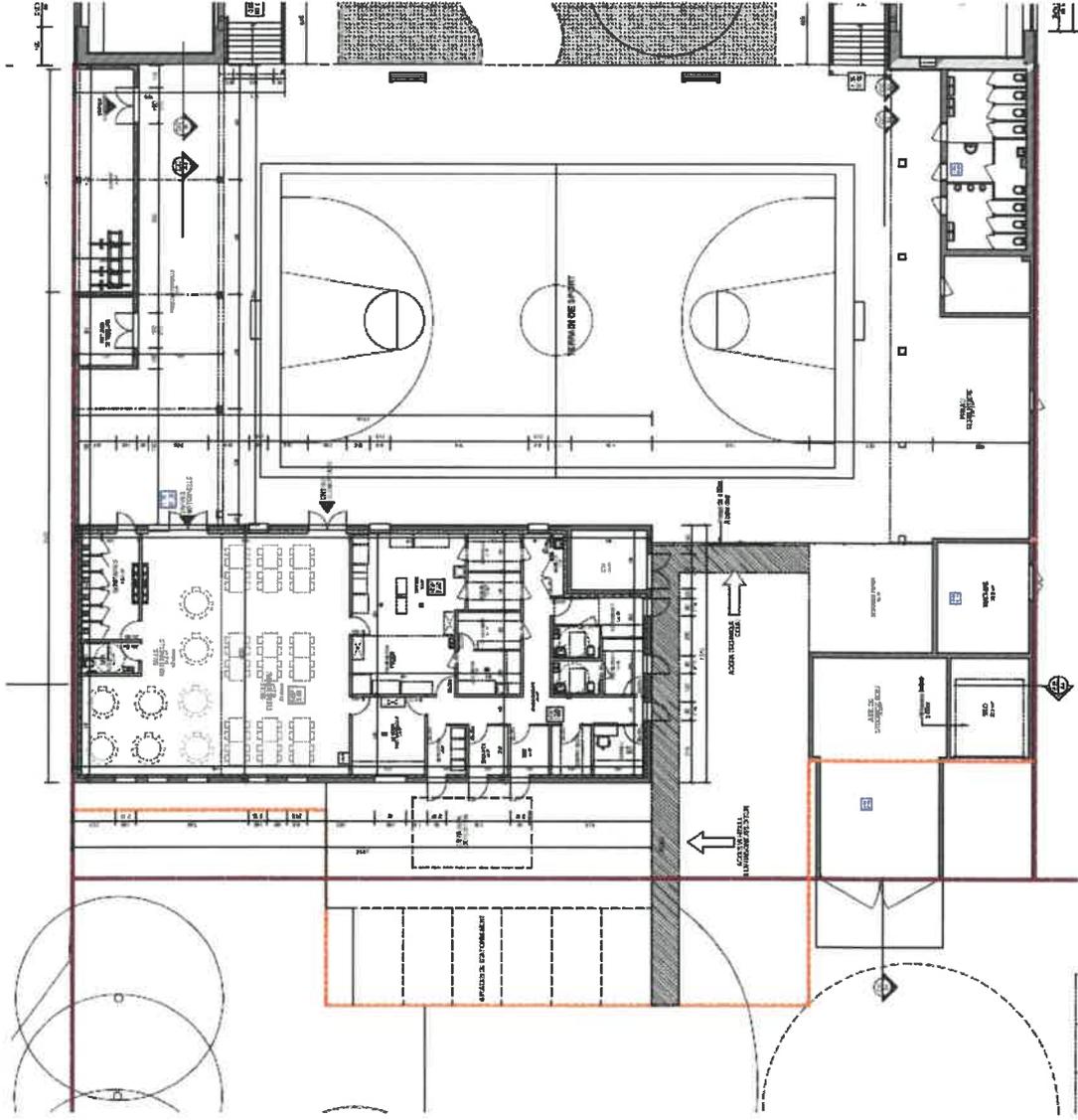
PROJET
Parcelle : 229 AB 585 & 26
Surface : 5750 m²

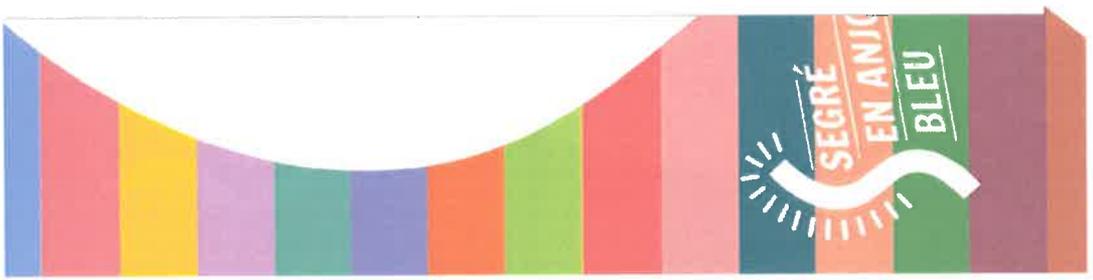
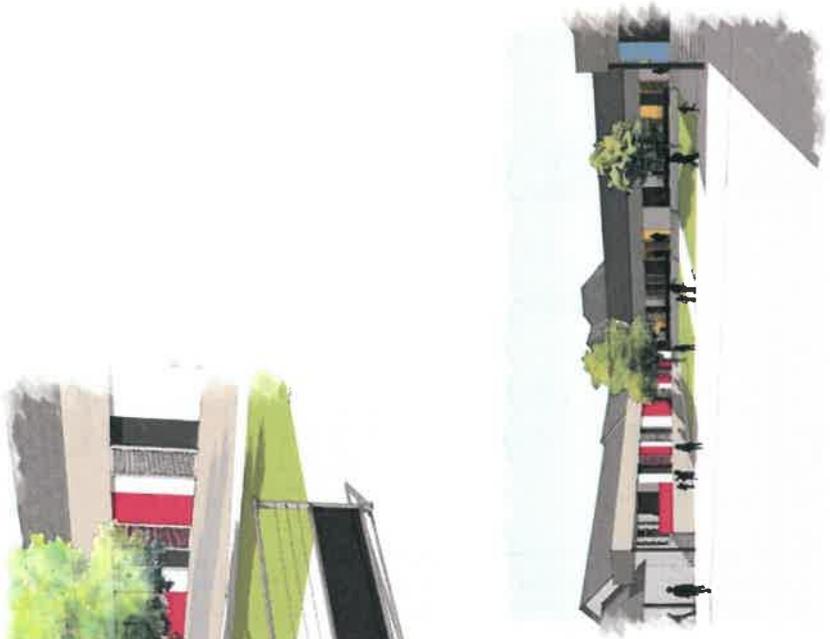


LEGENDE :

- HALL - ADMINISTRATION
- ECOLE MATERNELLE
- PREAU - ECOLE MATERNELLE
- ECOLE ELEMENTAIRE
- PREAU - ECOLE ELEMENTAIRE
- SALLE DE MOTRICITE & PERISCOLAIRE
- BIBLIOTHEQUE
- LOCAUX TECHNIQUES
- RESTAURANT SCOLAIRE
- CIRCULATION









Panneaux Photovoltaïques

2 centrales photovoltaïques :

- **1 centrale de 15kWc en autoconsommation**, installée sur le bâtiment cuisine, avec réinjection de la production sur un tableau divisionnaire à proximité des cuisines.

Nota : le dimensionnement de l'installation en autoconsommation a été dimensionné à hauteur environ 40 % des besoins électrique des bâtiments
Le taux d'autoconsommation est de l'ordre de 71 % à l'année et en période défavorable (juillet-Aout) de l'ordre 60 %

Estimation Budgétaire : 29 000 €

Temps de retour : 13 ans

Revenu annuel (incluant les économies sur factures d'électricité) : 2 600€ (52 000€ sur 20 ans)

Gain en déduction de l'investissement (au bout de 20 ans) : 52 000-29 000 = **23 000€**

- **1 centrale de 36kWc en revente total**, sur le bâtiment classe, avec l'hypothèse d'un point de réinjection sur la rue principale.

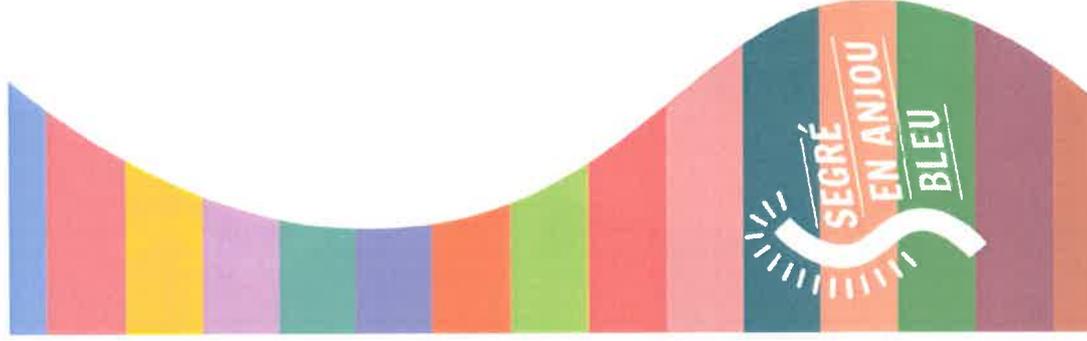
Estimation Budgétaire : 55 000 €

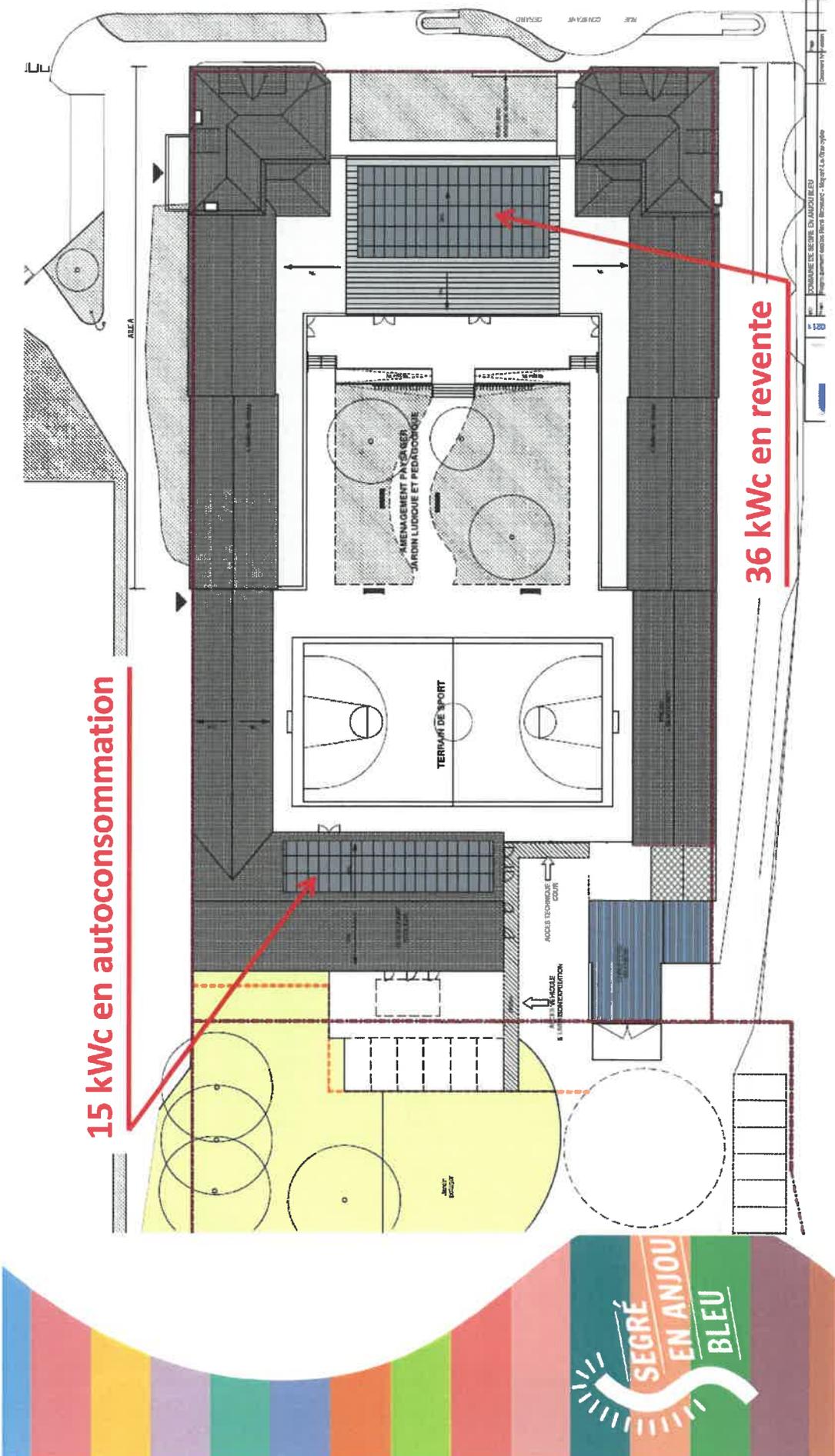
Temps de retour : 12 ans

Gain en € par année ≈ 4 700€

Gain au bout de 20 ans : 94 000€

Gain en déduction de l'investissement (au bout de 20 ans) : **39 000€**





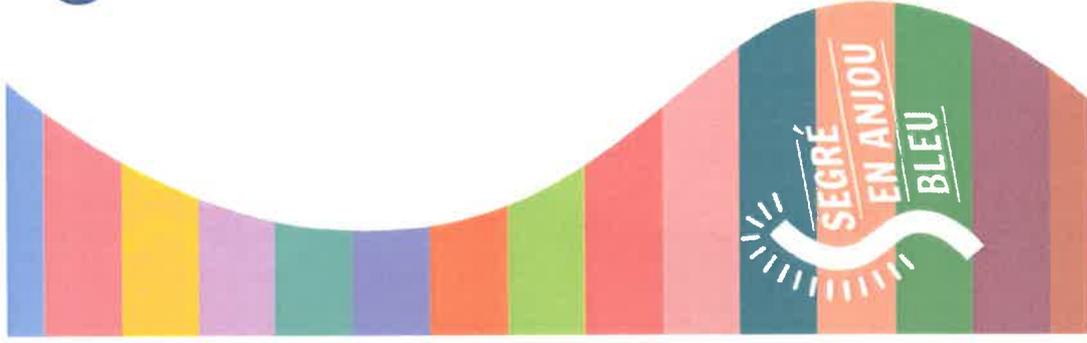
15 kWc en autoconsommation

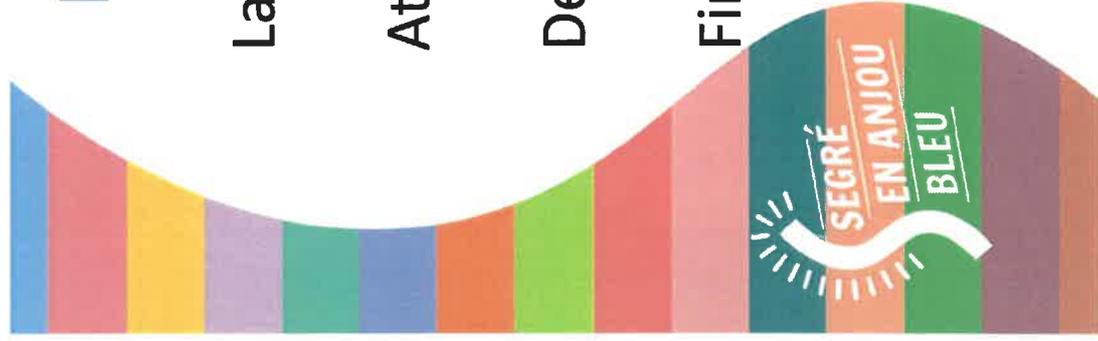
36 kWc en revente



Organisation du chantier

- Les travaux seront réalisés en site fermé afin de réduire les délais des travaux et les nuisances liées au chantier et surtout pour la sécurité des utilisateurs scolaires.
- Délai prévisionnel de chantier : 14 mois
- La délocalisation de l'école élémentaire est en cours d'étude et sera organisée en concertation avec les parents d'élèves et l'équipe enseignante.





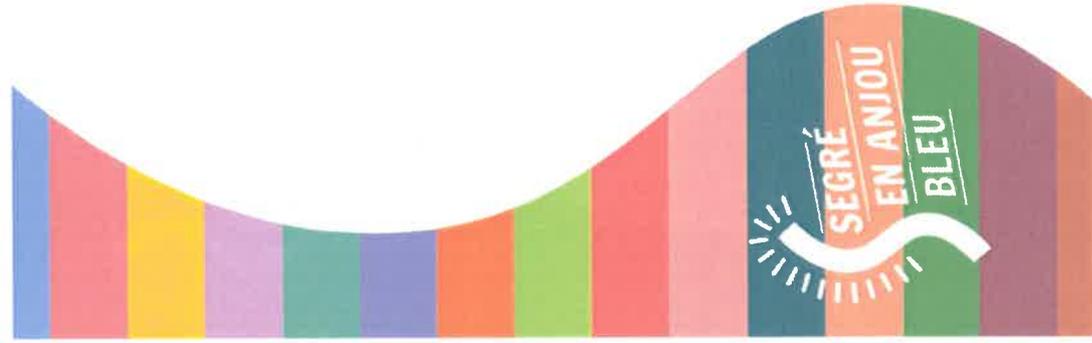
Planning prévisionnel

Lancement de l'appel d'offres : Au plus tard le 2 avril 2021

Attribution des marchés : Au plus tard le 28 mai 2021

Démarrage des travaux : A la fin de l'année scolaire 2021

Fin des travaux : Au plus tard le 15 août 2022



Estimation des travaux – phase APD

	Montant Travaux (HT)
Travaux Ecole	2 031 950 €
Travaux Restauration	672 380 €
Travaux Chauffage bois	64 200 €
Travaux Panneaux photovoltaïques	84 000 €
Total Travaux :	2 852 530 € HT
Total Etudes (archi, partenaires, diag. amiante, étude de sol,...) :	300 000 € HT

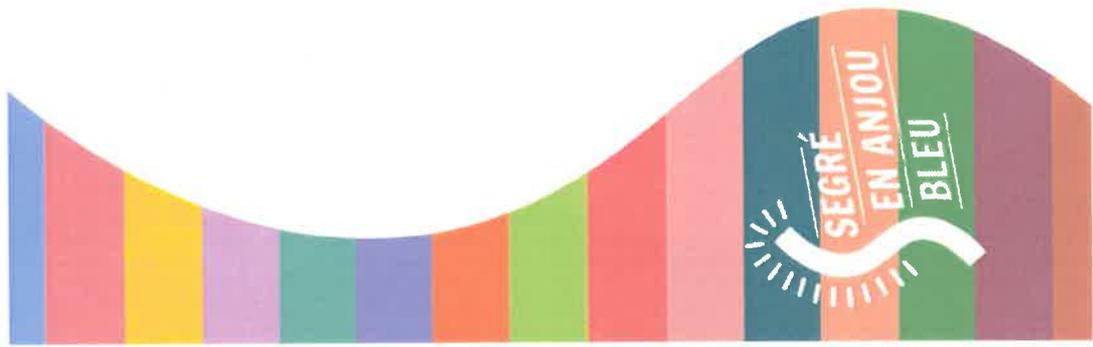


Subventions envisagées - estimation

	Montant
<i>Subventions rénovation thermique suite audit énergétique</i>	105 000 €
<i>Subventions amélioration de la chaufferie bois</i>	30 000 €
<i>Plan de relance 50 %</i>	1 128 681 €
CAF	50 000 €
Région	100 000 €
TOTAL Subventions envisagées Ecole (env. 58%) :	1 413 681 €
<i>Plan de relance 50 %</i>	373 485 €
<i>Région – Fonds de relance invest. communal</i>	75 000 €
<i>Fonds Leader (cuisine centrale)</i>	60 000 €
TOTAL Subventions envisagées Restauration (env. 68%) :	508 485 €
SOIT UN TOTAL (60,5%) :	1 922 166 €

Economies de fonctionnement non chiffrées mais a minima 1 ETP, soit 30 000 € par an

MERCI DE VOTRE ATTENTION



SEGRE-EN-ANJOU-BLEU

Débat d'Orientations Budgétaires

Réunion du Conseil Municipal
du Jeudi 21 janvier 2021





Contenu du Débat d'Orientations Budgétaires

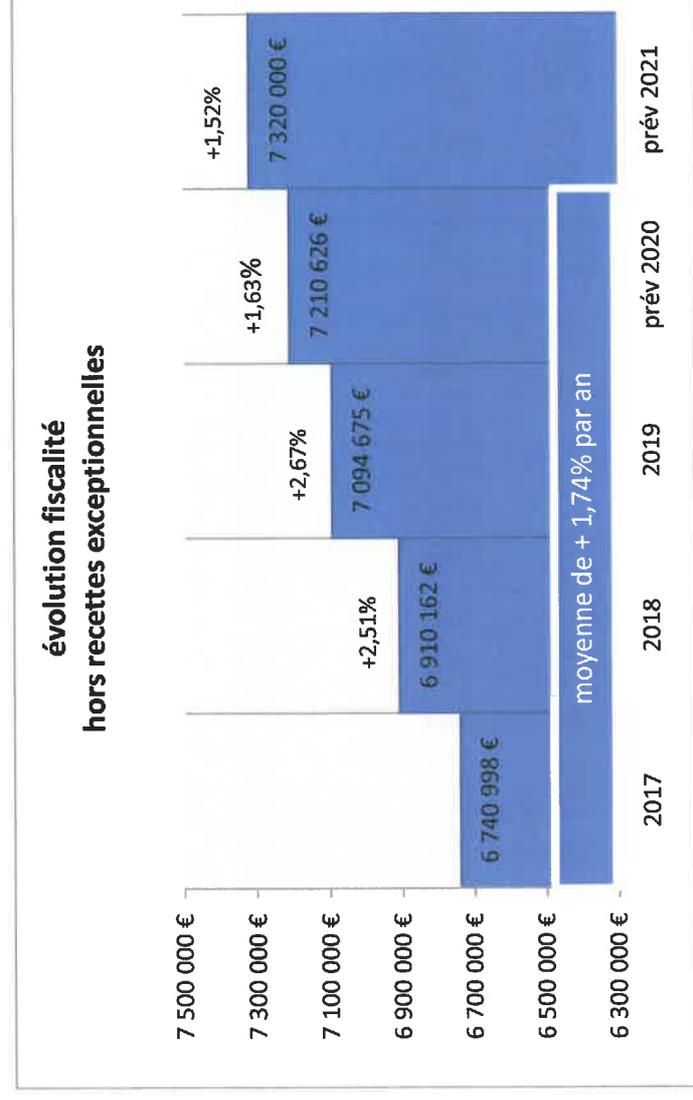
- Des informations relatives à la structure et à l'encours de la dette
- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes
- Les orientations envisagées en matière d'investissement
- Des informations relatives à la gestion du personnel

Contexte général

- Pandémie du Covid-19 qui impacte les économies
- Croissance française en chute de -10,3% en 2020 qui devrait rebondir à 5,7% en 2021
- Loi de finances pour 2021 qui fixe 2 réformes fiscales :
 - Suppression de la taxe d'habitation
 - Simplification de la taxe sur l'électricité avec suppression du pouvoir de fixation du taux communal
- Pacte fiscal prévu par Anjou Bleu Communauté

Analyse rétrospective et prospective

Budget général – Recettes fiscales

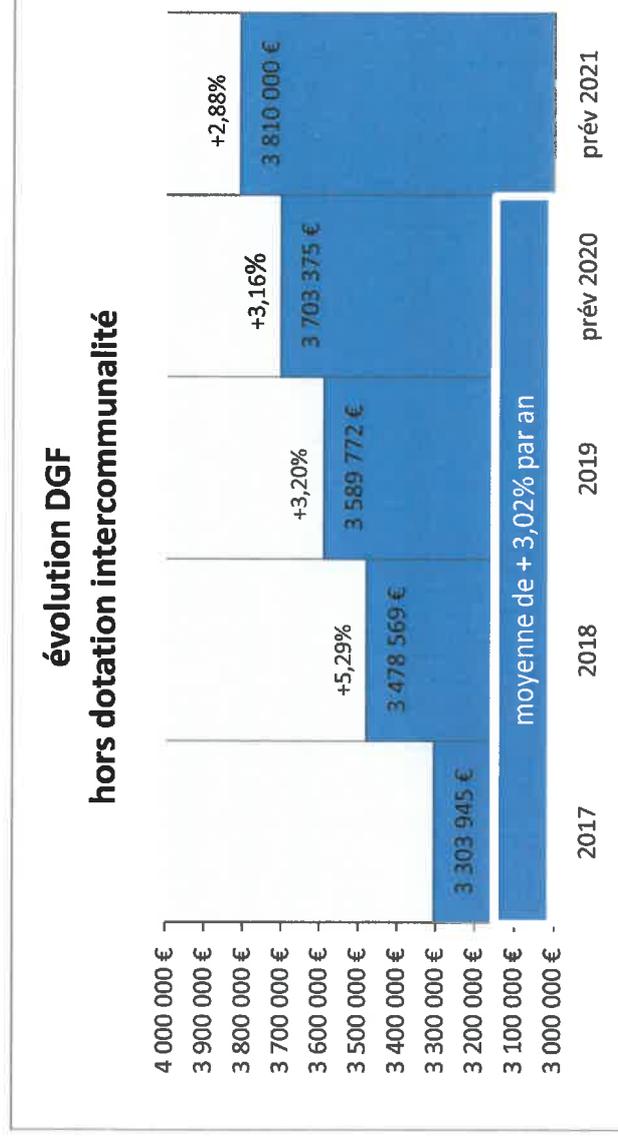


Suite à la réforme de la fiscalité, la taxe d'habitation ne sera plus perçue, en 2021, par la commune, sauf sur les logements vacants et les résidences secondaires. La commune va percevoir, en compensation, la taxe foncière sur les propriétés bâties qui était perçue sur son territoire par le Département. Mais un coefficient d'ajustement va s'appliquer afin que cette compensation soit égale au montant de la TH supprimée.

Pour 2021, l'augmentation est proposée légèrement en-dessous de la moyenne constatée.

Analyse rétrospective et prospective

Budget général – Recettes de dotations

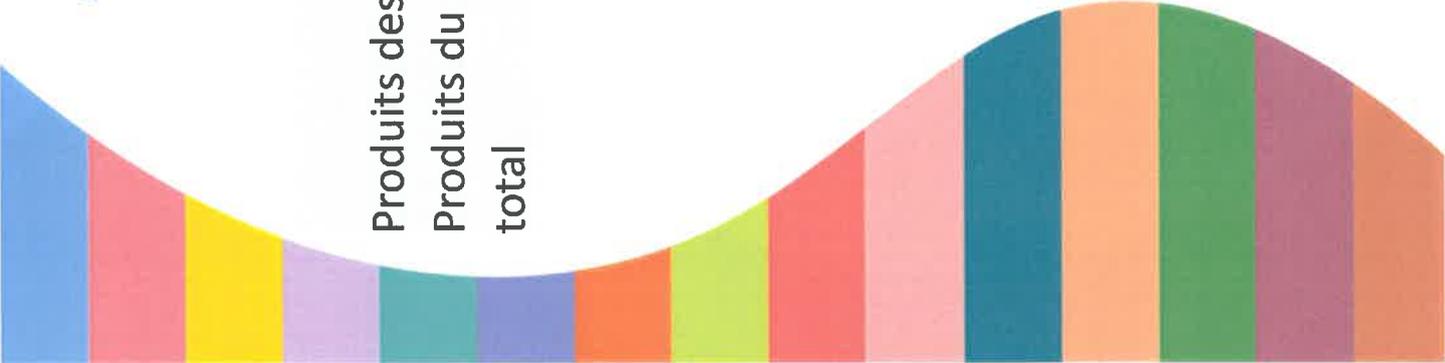


Concernant la dotation d'intercommunalité, la commune a déposé un recours auprès du tribunal administratif de Nantes, car lorsqu'une commune nouvelle est issue de la transformation d'un EPCI, elle doit bénéficier du versement de la DGF précédemment perçue par l'EPCI. Fin 2019, la commune a obtenu gain de cause auprès du tribunal administratif mais l'Etat a présenté un recours sur cette décision auprès de la cour administrative d'appel. Fin 2020, cette dernière lui a donné raison. Aussi, la commune a décidé de lancer un recours devant le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel.

Pour 2021, l'augmentation est proposée légèrement en-dessous de la moyenne constatée.

Analyse rétrospective et prospective

Budget général – Autres recettes

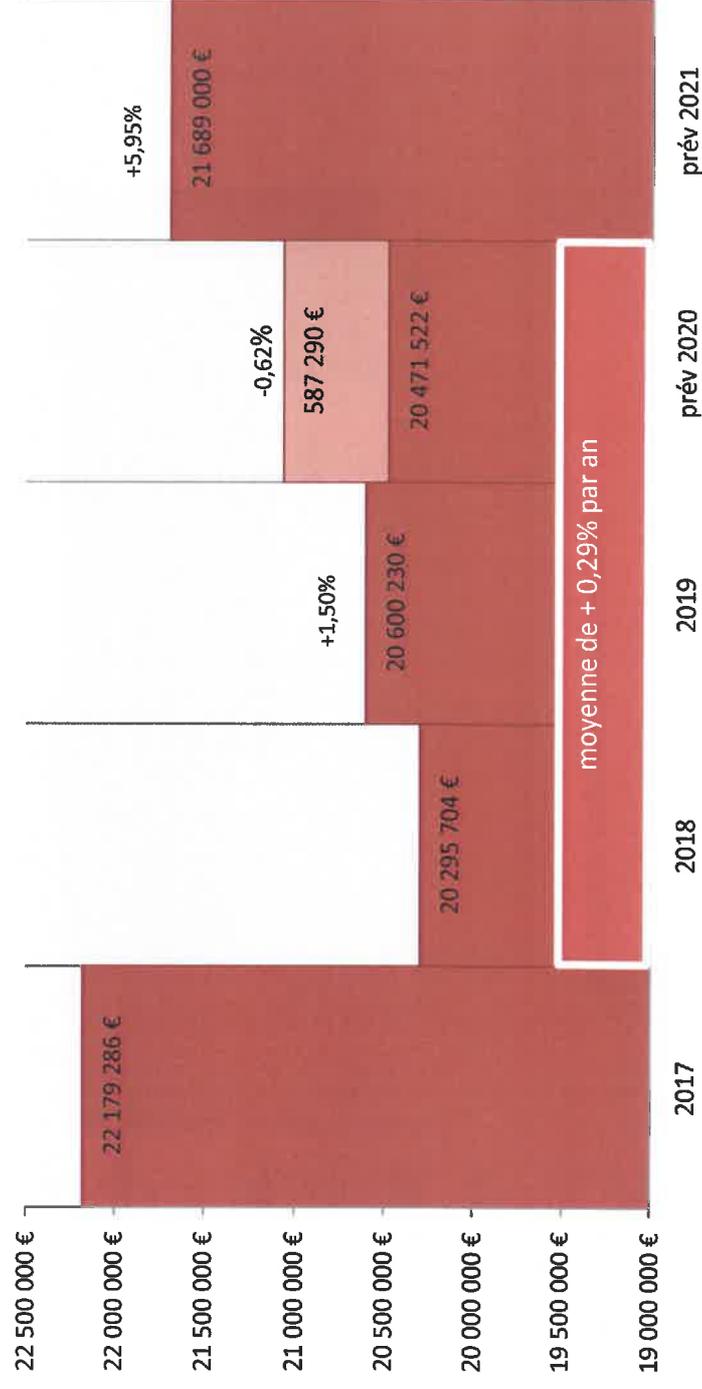


	2017	2018	2019	prév 2020	prév 2021
Produits des services	1 965 123 €	2 006 466 €	2 011 163 €	1 523 000 €	2 065 000 €
Produits du domaine	387 023 €	403 992 €	369 767 €	270 000 €	370 000 €
total	2 352 146 €	2 410 458 €	2 380 930 €	1 793 000 €	2 435 000 €

- Produits des services et des domaines en forte baisse en 2020 du fait de la fermeture des services.
- Recettes sur la taxe sur la consommation d'électricité et sur les droits de mutation stables.
- Reversements de fiscalité par Anjou Bleu Communauté stables depuis 2018 en l'absence de transferts de compétence.
- Participations versées par le Département, la Région, la CAF et la MSA stables depuis 2018 également.
- Remboursement de charges de personnel stables également après une forte baisse en 2018.
- Produits exceptionnels en hausse en 2020 du fait de l'accord transactionnel avec Schering Plough.

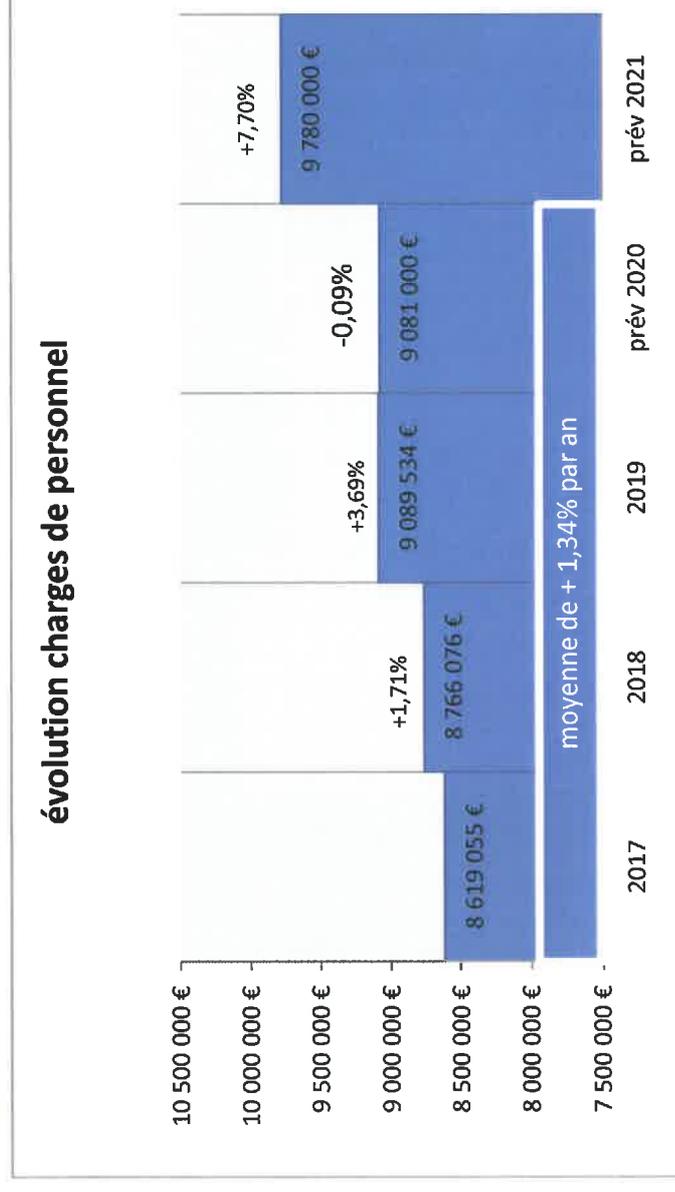
Analyse rétrospective et prospective Budget général – Recettes globales

évolution recettes réelles de fonctionnement



Analyse rétrospective et prospective

Dépenses globales de personnel

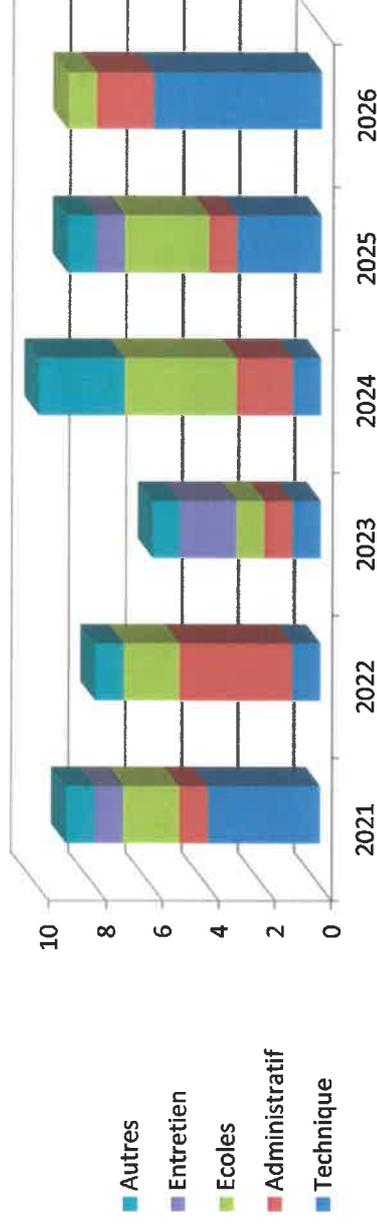


Après une stabilité observée en 2020 du fait de la crise covid 19, la hausse prévisionnelle de 2021 s'explique notamment pour les raisons suivantes :

- Une hausse « naturelle » de 1.4% (ancienneté, avancements...)
- La mise en place de la part variable rifseep (objectifs 2020 payés en 2021)
- Le recrutement d'agents à la piscine pour l'extension (pour une demi-année)
- Le recrutement d'1 agent pour la réorganisation du service scolaire
- L'emploi de services civiques
- La réorganisation des astreintes

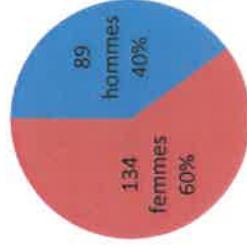
Analyse rétrospective et prospective Dépenses globales de personnel

Départs à la retraite prévisionnels

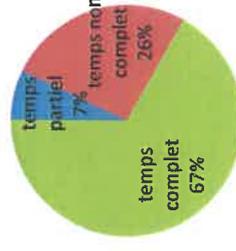


Structure des effectifs

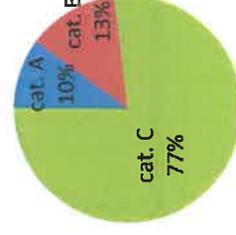
Nombre d'agents permanents : 223



Répartition par temps travail

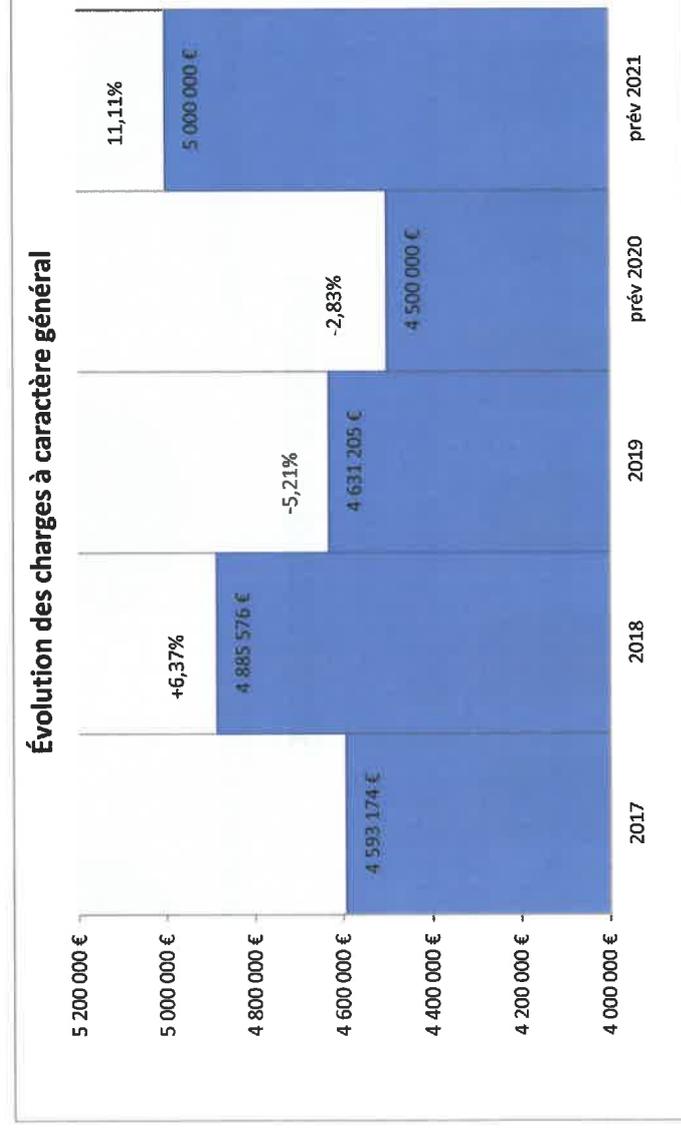


Répartition par catégorie



Effectif moyen sur l'année : 250 agents (permanents + remplaçants)

Analyse rétrospective et prospective Budget général – Dépenses à caractère général

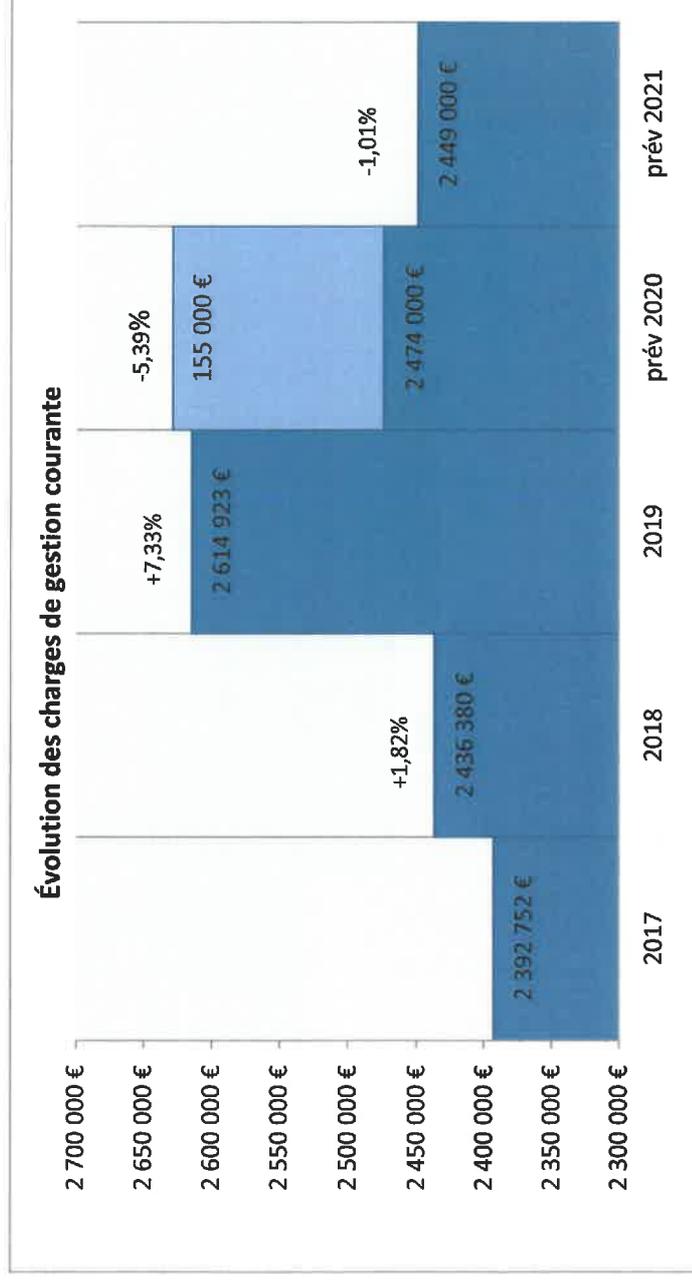


En 2021, il faut intégrer des charges supplémentaires liées à l'extension de la piscine, ainsi que le coût d'un prestataire informatique qui interviendra en complément du service pour des missions complémentaires et pour assurer une continuité de ce service. De plus, les achats de petit matériel seront à compter de 2021 payés en fonctionnement et non plus en investissement.

Il convient de maîtriser ce budget de fonctionnement, notamment en développant les consultations pour obtenir de meilleurs prix, et en priorisant les investissements qui apportent des économies d'énergie.

Analyse rétrospective et prospective

Budget général – Autres dépenses

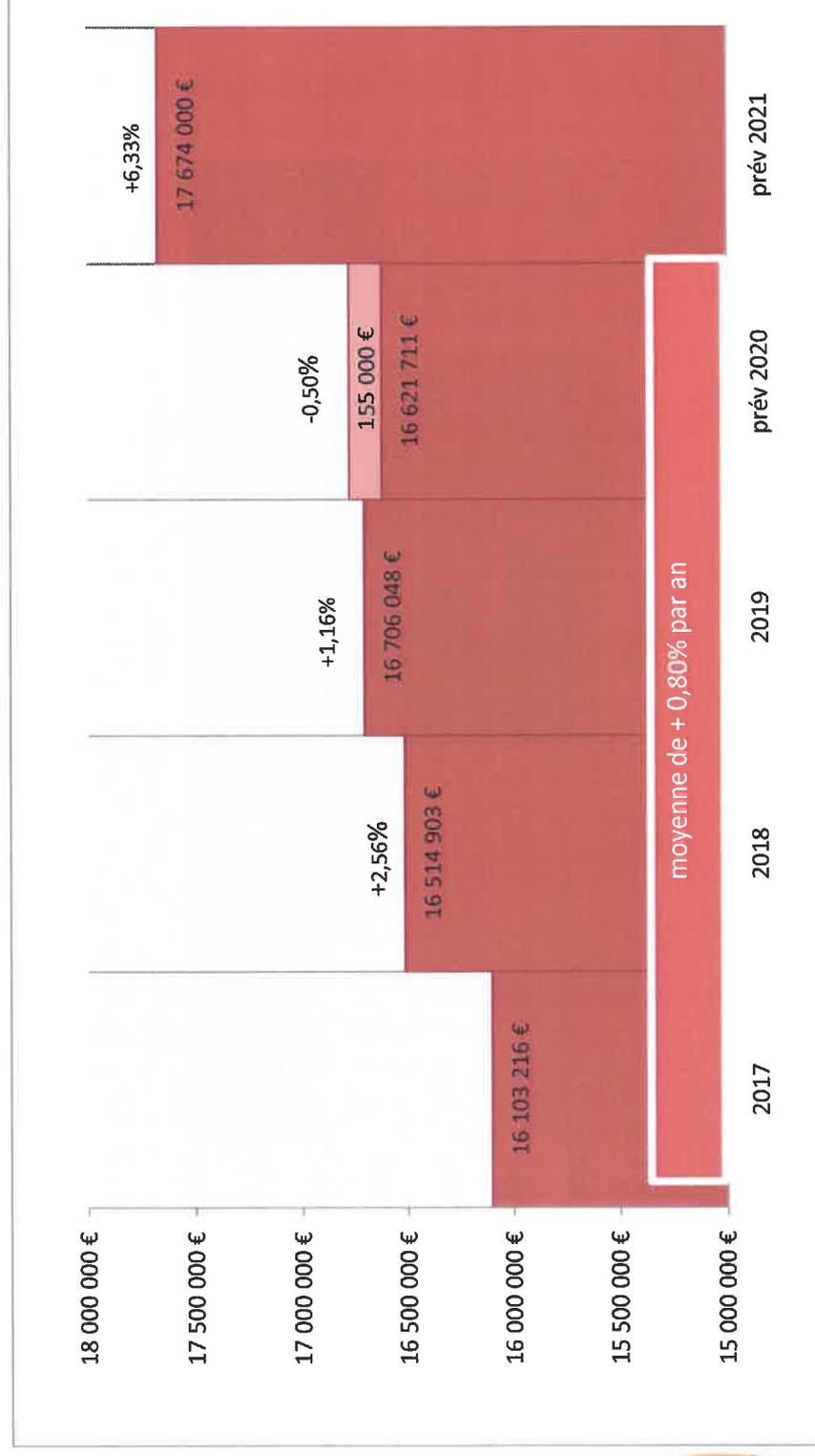


Les associations ont reçu environ 870 000 € de subventions en 2020, ce qui reste stable par rapport à 2019. Il faudra veiller à maîtriser ce poste dans les années futures.

Les participations aux écoles privées de notre territoire ont représenté un coût de 626 000 € en 2020. En 2021, il faudra prendre en compte la fermeture de l'école privée de Châtellais et la baisse des effectifs des écoles privées.

Analyse rétrospective et prospective Budget général – Dépenses globales

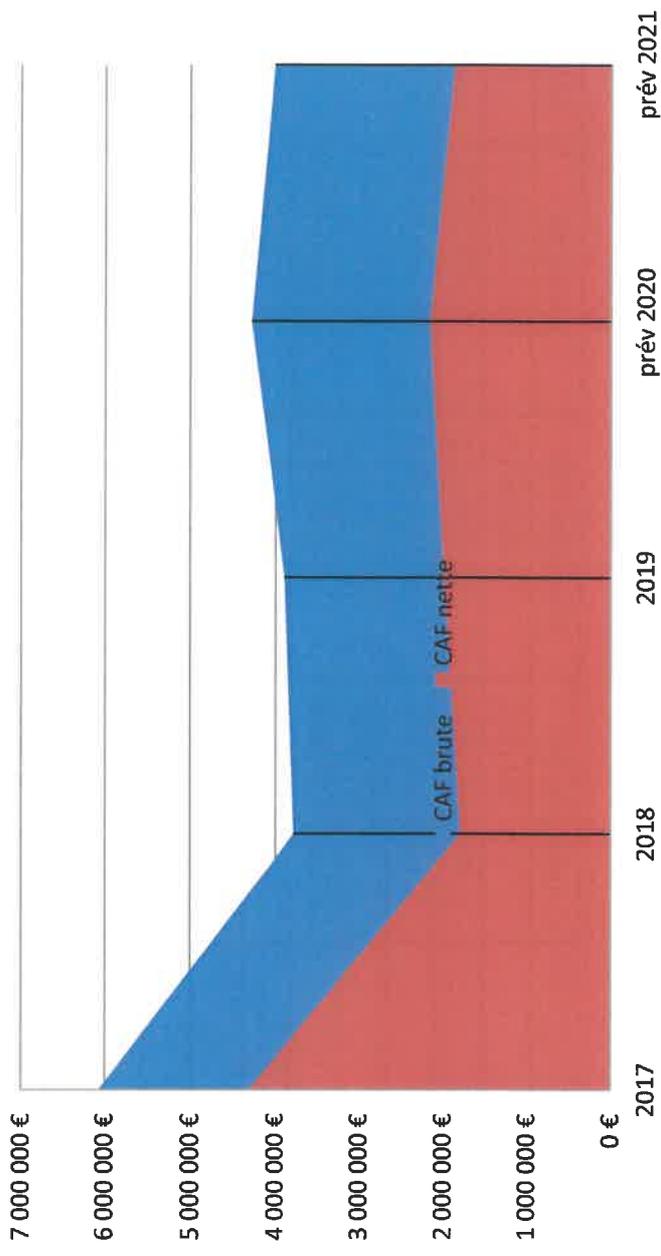
Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Analyse rétrospective et prospective

Budget général - Synthèse

évolution CAF brute et CAF nette



Synthèse du coût estimé de la crise sanitaire Covid 19 à fin 2020

	recettes DM	dépenses DM	solde DM	cout total covid
piscine	- 118 000,00 €	- 12 000,00 €	- 106 000,00 €	- 106 000,00 €
parc	- 114 500,00 €	- 18 600,00 €	- 95 900,00 €	- 95 900,00 €
scolaire	- 93 000,00 €	- 69 000,00 €	- 24 000,00 €	- 24 000,00 €
Enfance jeunesse	- 74 000,00 €	- 20 000,00 €	- 54 000,00 €	- 54 000,00 €
Petite enfance	- 22 000,00 €	- 7 000,00 €	- 15 000,00 €	- 15 000,00 €
Locations	- 40 000,00 €		- 40 000,00 €	- 40 000,00 €
Achats covid	47 000,00 €		47 000,00 €	- 153 000,00 €
cinéma		155 000,00 €	- 155 000,00 €	- 155 000,00 €
Charges perso	- 50 000,00 €	- 70 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
cout covid	- 464 500,00 €	- 41 600,00 €	- 422 900,00 €	- 622 900,00 €

Ces coûts sont, pour certains, encore approximatifs.

Ils seront à prévoir également sur 2021, au moins jusqu'à l'été.

Bilans au 31 décembre 2020

Budgets annexes

Résultats globaux au 31/12/2020

Budget Lotissements : - 566 465 €

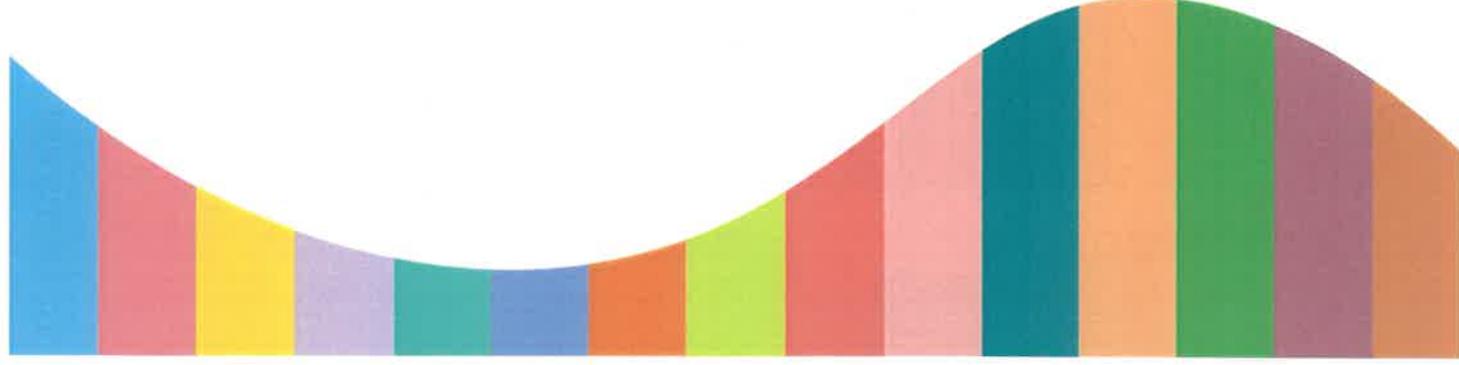
Budget Locaux centre-ville : - 278 000 €

Budget Maisons de Santé : - 228 000 €

Budget Assainissement Collectif : 254 000 €

Budget Cinéma : 11 000 €

Budget Locaux Commerciaux : 70 000 €



Analyse rétrospective et prospective

Budget général - Investissements

	2017	2018	2019	2020
dépenses invest payées	4 940 934 €	5 386 176 €	6 144 091 €	6 805 000 €
recettes perçues	4 633 857 €	4 676 818 €	6 793 416 €	7 831 250 €
solde hors restes à réaliser	-307 077 €	-709 358 €	649 325 €	1 026 250 €
dépenses invest reportées	2 224 250 €	3 518 500 €	5 900 500 €	6 026 000 €
recettes invest reportées	1 021 600 €	1 505 000 €	2 150 250 €	2 809 000 €
solde restes à réaliser	-1 202 650 €	-2 013 500 €	-3 750 250 €	-3 217 000 €
autofinancement exercice	-1 509 727 €	-2 722 858 €	-3 100 925 €	-2 190 750 €

Les financements comprennent notamment : les subventions, le FCTVA, les cessions, l'affectation du résultat, la taxe d'aménagement et les emprunts contractés.

L'emprunt qui est fait en cours d'année sert à financer les dépenses payées en cours d'année, ainsi que les dépenses qui sont engagées mais qui seront payées l'année suivante.

Analyse rétrospective et prospective Budget général - Investissements

COMPETENCES	Enveloppe MAXI
Achat terrains et bâtiments	60 000 €
Achat équipement informatique	80 000 €
Achat équipement pour batiments et services	30 000 €
urbanisme habitat	300 000 €
parc exposition et service FM	55 000 €
affaires scolaires	1.15 000 €
culture	25 000 €
sport	200 000 €
piscine	75 000 €
enfance jeunesse TAP	15 000 €
petite enfance	15 000 €
Achat équipement services techniques	150 000 €
Batiments communaux	350 000 €
Voirie Eclairage Public	350 000 €
Espaces Verts et Embellissement	100 000 €
Environnement et Développement Durable	35 000 €
Animations / Tourisme / Patrimoine	55 000 €
TOTAL	2 010 000 €

Projets	Montants estimatifs	Observations
Informatique - remise à niveau serveur+licences	150 000 €	2021
Participation résidence Habiter autrement	80 000 €	2021
Noyant-rapprochement des écoles	3 600 000 €	2021-2022
Cargo - perches	50 000 €	2021
Nyoiseau-vestiaires de rugby et de foot	1 000 000 €	2022
Extension siège mairie Segré En Anjou Bleu	600 000 €	2021-2022
Ste Gemmes-wc publics	65 000 €	2021
Montguillon-rénovation centre bourg	730 000 €	2021-2022
Segré-voirie rues Pasteur et Hugo	1 960 000 €	2022
Segré-parking St Exupéry	150 000 €	2021
Nyoiseau-camping	50 000 €	2021
Salle communale Marans	700 000 €	2021-2022
total	9 135 000 €	

Etat de la dette au 1^{er} janvier 2021

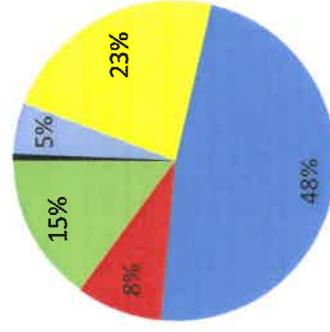
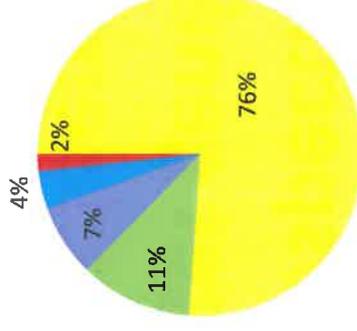
Montant total : 26 523 394 € décomposée comme suit :

- 20 193 556 € budget général
- 6 329 838 € budgets annexes

139 prêts en cours dont 3 nouveaux emprunts contractés en 2020 pour un montant total de 3 280 000 €. Tous les emprunts sont en euro.

REPARTITION DU CRD PAR BUDGET

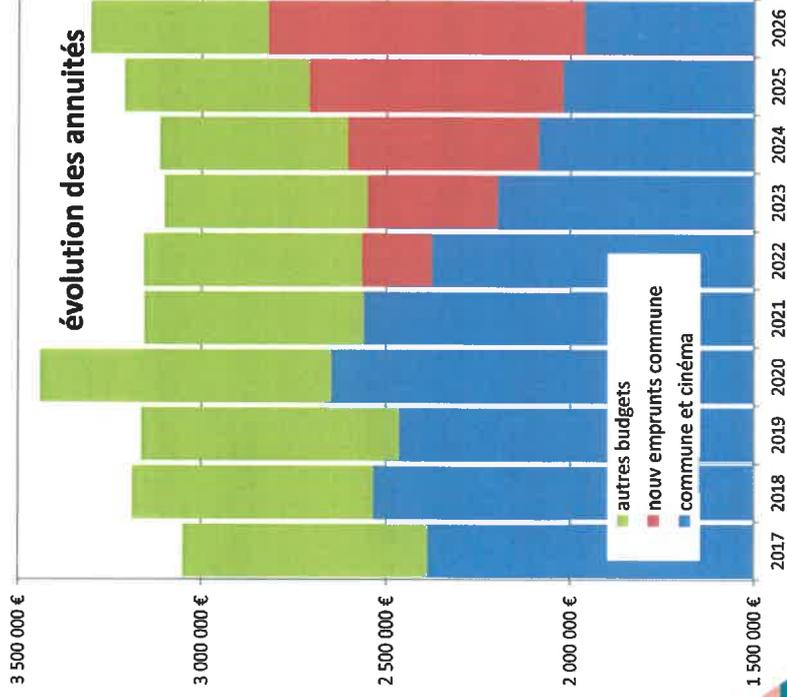
BUDGET COMMUNAL	20 193 556 €	76,13%
BUDGET ASST COLLECTIF	2 963 775 €	11,17%
BUDGET MAISON SANTE	1 921 409 €	7,24%
BUDGET LOTISSEMENTS	1 000 000 €	3,77%
BUDGET CINEMA	46 664 €	0,18%
BUDGET LOCAUX CENTRE	311 552 €	1,17%
BUDGET LOC	86 438 €	0,33%
TOTAL	26 523 394 €	



REPARTITION DU CRD PAR PRETEUR

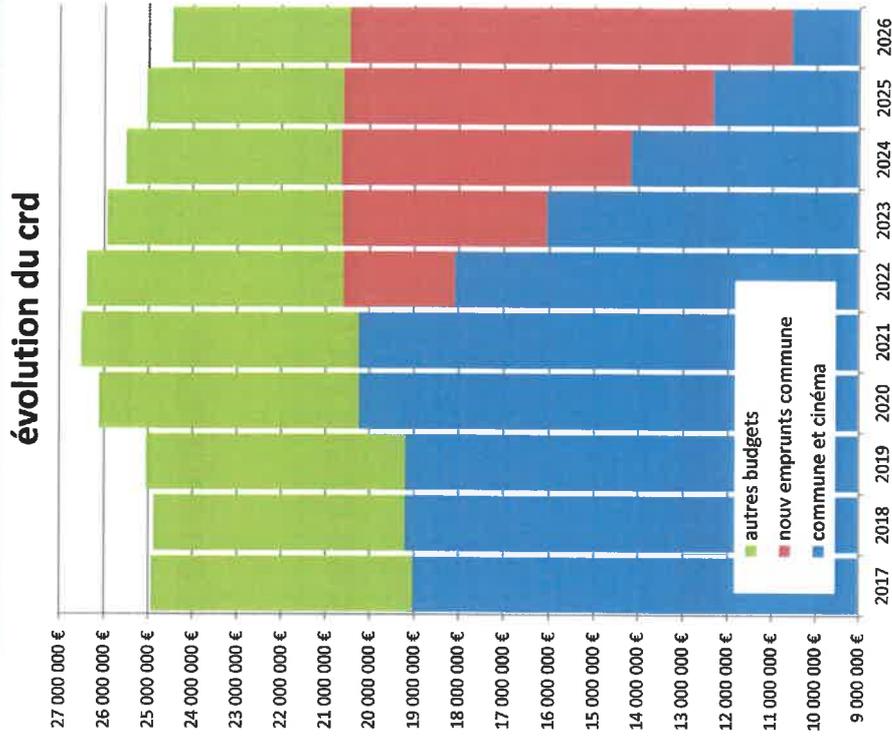
Autres	171 289,76 €	0,65%
Caisse Dépôts	1 375 127,51 €	5,18%
Caisse Epargne	6 024 699,31 €	22,71%
Crédit Agricole	12 709 211,90 €	47,92%
Crédit mutuel anjou+laval	2 275 517,24 €	8,58%
Caisse Française Fin Locale	3 967 548,74 €	14,96%
TOTAL	26 523 394,46 €	

Etat de la dette au 1er janvier 2021



Le tableau ci-dessus montre l'évolution prévisionnelle de l'annuité de la dette de la commune selon les emprunts prévus dans la prospective.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution prévisionnelle de la dette de la commune selon les emprunts prévus dans la prospective.



Prospective financière et propositions d'orientations budgétaires

Sur la période 2021-2026 :

- Maintien du niveau d'endettement
- Pas de hausse de la fiscalité
- Recettes prudentes liées aux réformes en cours (TCCFE, fiscalité....)
- Incertitude liée au recours de la DGF
- Enjeu du pacte fiscal avec Anjou Bleu Communauté
- Maitrise des dépenses notamment pour le personnel
- Maintien d'un niveau d'investissement autour de 6 500 000 € par an

Pour 2021 :

- Capacité d'autofinancement brute de 4 015 000 €
- Capacité d'autofinancements nette de 1 865 000 €
- Montant d'investissements d'environ 7 500 000 €
- Autofinancement de 2 200 000 €
- Emprunt maximum de 2 500 000 €